



Comité Central du Personnel de la Commission Européenne

États Généraux organisés par le Comité Central du Personnel (CCP) de la Commission Européenne en partenariat avec les associations de parents, du personnel des écoles, des Comités du personnel des Institutions communautaires, du Groupe Unitaire pour la Défense des Écoles Européennes (GUDEE) et avec l'appui de la Commission Européenne

États-généraux pour les Écoles Européennes

L'avenir des Écoles européennes, quelles perspectives ?

Actes des débats



Table des matières

Que s'est-il passé depuis les États Généraux ?	3
Introduction	6
Programme	8
Première session: 50 ans d'éducation européenne.....	12
Georges Vlandas, <i>Vice président du CCP, ancien responsable APEEE</i>	13
Renée Christmann, <i>Secrétaire général du Conseil Supérieur des EE</i>	14
Rotraut Lüdemann-Moretto, <i>President of Interparents</i>	19
Gilles Vial, <i>Chef de la délégation française au Conseil Supérieur des EE et Président du groupe concernant le futur</i>	20
Cristiano Sebastiani, <i>Président du Comité Central du Personnel, Commission européenne</i>	23
Alain Scriban, <i>Directeur de DG ADMIN Commission européenne</i>	26
Deuxième session: Témoignages sur l'éducation européenne	30
Ariane Wilson, <i>Ancienne élève et écrivaine</i>	31
Michael Stenger, <i>Ancien élève et ancien Président de l'APEEE de Bruxelles 2</i>	34
Christian Mandl, <i>Ancien élève et Président de Skyeurope</i>	36
Loïc Mercereau, <i>Ancien élève, haut cadre Renault, 1^{er} baccalauréat européen</i>	38
Ateliers thématiques	41
Atelier 1 – Baccalauréat européen.....	42
Atelier 2 – L'enseignement en 22/23 langues	49
Atelier 3 – Une nouvelle gouvernance	55
Atelier 4 – L'avenir des écoles européennes	60
Atelier 5 – Le système actuel	66
Intervention de Philippe Le Guay, <i>Secrétaire du GUDEE</i>	73
Session conclusive: L'éducation européenne face aux besoins de la société: le futur de l'éducation européenne.....	75
Siim Kallas, <i>Vice-President of the European Commission in charge of Administrative Affairs, Audit and Anti-Fraud and responsible for European Schools</i>	76
Nima Azarmgin, <i>Représentante de Mme Erna Hennicot-Schoepges (MEP, PPE-DE)</i>	79
Rotraut Moretto, <i>President of INTERPARENTS</i>	80
Jochen Richter, <i>Deputy head of Commissioner Orban's Cabinet</i>	81
Les suites.....	84
Article dans Commission en direct Écoles européennes entre présent et avenir	84
GUDEE Résolution sur l'avenir des écoles européennes: quelles perspectives?	86
Mémorandum sur la réforme du système des écoles européennes: point de vue d'Interparents....	88
Parlement européen: question orale avec débat du 24 septembre 2008 sur l'état des lieux de la réforme sur les écoles européennes	95
Parlement européen: réponse de la Commission à la question orale du 24 septembre 2008 sur l'état des lieux de la réforme des écoles européennes	97
Demande du personnel des institutions européennes aux membres du PE et de la Commission... ..	99
Request from staff of the European institutions to the members of the EP and the Commission... ..	101
Parlement européen Audition du PPE-DE sur le système des écoles européennes: un modèle pour la mobilité et le multilinguisme	103

Que s'est-il passé depuis les États Généraux ?

La tenue des États-généraux, en décembre 2007, a démontré l'attachement des usagers et du personnel au système des écoles européennes mais a aussi souligné les problèmes matériels, budgétaires, pédagogiques et de gouvernance des écoles actuelles. Le débat a soulevé l'enthousiasme des participants en faveur d'une évolution des écoles combinant à la fois: la préservation de leur excellence et l'ouverture à d'autres usagers. Que s'est-il passé depuis?

Les problèmes qui persistent:

Même s'il est rassurant, qu'à Luxembourg, «le premier coup de pelle» pour la nouvelle école, ait enfin été donné, la situation n'évolue pas assez vite à Bruxelles. Qualifier la surpopulation de chronique n'est plus de mise, elle est structurelle. Dès l'ouverture des nouvelles écoles, celles-ci seront déjà surpeuplées.

La politique d'inscription reste problématique et l'organisation de tirages au sort ne peut être «la solution». L'école de Bruxelles IV risque de devenir un repoussoir et les petites sections dans les écoles peinent à assurer une masse critique pédagogiquement viable. De plus, l'exclusion des enfants de catégorie III (du grand public) et le gel des contrats de catégorie II (contrats avec des institutions ou entreprises) deviennent politiquement inacceptables.

Les États membres rechignent à assumer leurs obligations. Les uns, refusent de détacher des professeurs en application du principe «*I want my money back*», les autres, n'y consentent que pour des durées limitées. Les accords de siège ne sont pas respectés. La Commission a réagi en initiant une procédure en justice contre la Belgique, certes sur un point mineur mais exemplaire à bien des égards.

L'un des objectifs de la Réforme des écoles européennes, qui sera sanctionné par une Conférence interministérielle en 2009 (au mépris des prérogatives du Conseil Supérieur qui apparaît de moins en moins compétent), est de revoir ce que l'on appelle le '*cost-sharing*', c'est-à-dire les petits arrangements financiers entre États. Ceux-ci se font, généralement, au détriment de la qualité pédagogique, malgré les protestations et les bonnes intentions. Après avoir remplacé de nombreux professeurs détachés, par des chargés de cours sans statut, et ce, malgré l'accord du Conseil Supérieur – Helsinki, avril 2008 - d'assurer des contrôles linguistiques rigoureux, afin d'éviter tout dérapage de la qualité de l'enseignement fourni, il existe un risque évident de remise en cause du recours aux locuteurs natifs.

Il est appréciable que la Réforme vise à accroître l'autonomie des écoles afin de permettre la prise de décision à des niveaux plus proches du terrain, tout en augmentant la responsabilisation de chaque École vis-à-vis du système de contrôle central.

Si les principes sont louables, les bonnes intentions réelles et l'amorce d'une meilleure gouvernance est la bienvenue, il est essentiel de saisir cette occasion pour créer un nouvel élan. Il ne doit en aucun cas s'agir de l'énième tentative de restreindre les budgets, de demander aux écoles de gérer la pénurie, tout en leur imposant des contraintes procédurales qui les étrangleraient. Or, le nouveau règlement financier, pourtant indispensable, afin de permettre des contrôles de gestion adéquats, et la création de l'Autorité Centrale des Inscriptions à Bruxelles,

devenue nécessaire suite au manque cruel de m², risquent, de l'aveu même des Directeurs, d'accroître inutilement les contraintes administratives.

Enfin, la Réforme se fixe pour objectif de rendre plus accessible l'enseignement européen sanctionné par le Baccalauréat européen. Le personnel partage, avec la plus grande conviction, cette ambition qui a toujours été la sienne. Mais le diable est dans les détails.

Les écoles de type II (accueillant des enfants de catégorie I, c'est-à-dire du personnel communautaire) financées localement, recouvrent des réalités différentes. L'école de Dunshaughlin, en Irlande, n'a pas encore pour ambition de préparer au bac européen et se limite à l'enseignement des langues selon le programme des EE. L'école d'Heraklion rencontre d'autres problèmes. Les écoles de Strasbourg et de Manosque sont prometteuses, surtout la première, mais trop récentes pour porter un jugement. La situation des écoles à Parme et Helsinki, est plus rassurante; leur ambition étant d'appliquer le programme d'enseignement européen. Néanmoins, il reste encore des problèmes de gestion du personnel et des doutes subsistent, en ce qui concerne l'insuffisance de ressources pédagogiques, pour assurer un enseignement approprié aux exigences des programmes.

Le personnel soutient la vision d'ouverture de la Commission, tout en prônant des solutions aux problèmes immédiats. Les écoles de type III (ouvertes à tous) sont l'espoir du système pour diffuser plus largement l'éducation européenne.

Nous sommes conscients que les États membres sont frileux. Ils n'aiment guère ce concept, craignant que ces écoles de qualité ne mettent en lumière, les défauts parfois criants de leur système éducatif national. Et surtout, plusieurs d'entre eux semblent ne pas aimer du tout l'idée que des enfants puissent être scolarisés sur leur territoire, sans devoir faire la plus grande partie de leurs études dans la langue vernaculaire.

Les défis à relever, les besoins à satisfaire...

L'un des rares avantages compétitifs de l'Europe est le haut niveau d'éducation de sa population. Cette qualité s'érode d'une part, parce que certains ont compris la nécessité et la rentabilité de cet investissement et, d'autre part, parce que les États européens ne savent ni réformer, ni investir dans leur système éducatif.

La mobilité en Europe est une nécessité économique et sociale. Certains ont déjà compris qu'un bassin d'emploi qui offrirait aux employés de multinationales, souvent expatriés pour de courts contrats, une solution pour éduquer leurs enfants dans leur langue et dans leur culture, aurait un net avantage compétitif pour attirer de grosses entreprises. C'est, d'ailleurs, devant la menace d'ouvrir à Kiel, une annexe de l'école européenne de Karlsruhe, que la France s'est empressée d'ouvrir l'école de Strasbourg en un temps record.

L'enseignement européen, destiné d'abord aux enfants des fonctionnaires européens, est désormais une nécessité pour tous les migrants économiques et citoyens désireux d'une véritable éducation européenne. Or, nous avons une solution éprouvée depuis cinquante ans, pour répondre à ce défi: le modèle existe, les programmes sont rodés, nous avons le cadre juridique (conventions d'agrément). Les problèmes de financement pourraient être résolus avec un peu de bon sens.

Il ne manque que la volonté politique d'investir dans le futur.

Là, est le défi majeur à relever: mettre en place la structure éducative qui répondrait aux nouveaux défis, d'une Europe, qui serait un vrai marché unique de la culture, du savoir et du développement humain. Sans une réponse adaptée, l'Europe ne pourra jamais se battre à armes égales avec les autres poids lourds économiques.

Ajoutons une mention pour l'offre éducative au-delà des frontières de l'Europe. Les différents états, subsidient à grands frais leurs propres écoles internationales dans les principales capitales quand une école européenne pourrait rendre le même service à moindre coût, en y ajoutant une présence symbolique forte de cette Europe qui a tant de mal à construire une image positive.

Les écoles européennes sont nées d'une vision et c'est une nouvelle vision qui les fera se développer.

Le personnel est prêt à soutenir avec toutes ses forces ce nouvel élan.

Un dernier mot: nous souhaitons remercier ici tous les acteurs qui ont contribué à faire des états-généraux, un succès à la fois pour le nombre et la diversité de ses participants ainsi que pour la richesse de ses travaux. Sur ces aspects, nous devons particulièrement remercier, Monsieur Jean-Paul Soyer pour sa contribution, à la fois intellectuelle et matérielle, le GUDEE, Mme Valeria Di Noia pour sa contribution à l'organisation de cet événement, ainsi que les services du SCIC et de la DG ADMIN pour leur soutien sans faille.

Cristiano Sebastiani
Président du CCP

Georges Vlandas
Vice Président du CCP

Mai 2009



Introduction

Le Comité Central du Personnel de la Commission Européenne (CCP) a organisé, le 7 décembre 2007, des États-généraux sur:

" L'avenir des Écoles européennes: quelles perspectives ?"



Le système des Écoles européennes – caractérisé par un environnement multiculturel et multilingue ainsi que par un curriculum et un baccalauréat européen – a été spécialement conçu, à l'intention des enfants du personnel des institutions communautaires et internationales, mais aussi des européens. Résultat d'une convention intergouvernementale, ses 50 ans d'expérience et de bonnes pratiques venant de tous les États membres de l'Union, ont permis et permettent de préparer les jeunes générations, à vivre dans un monde aux frontières perméables, où le travail et les échanges sont davantage transnationaux et transculturels.

Comment s'assurer aujourd'hui qu'une éducation internationale de qualité, et reconnue au-delà des frontières, soit une priorité essentielle afin que les enfants des écoles européennes reçoivent la meilleure éducation possible, tout en conservant des liens avec leur langue et leur culture d'origine; la diversité et l'interculturalité, qui sont au cœur de nos valeurs, contribuent à l'enrichissement culturel et à l'intégration européenne.

L'existence du système des Écoles européennes se justifie plus que jamais, au moment où le Parlement européen et d'autres grandes organisations internationales recommandent unanimement la mise en place dans tous les États membres, d'un

enseignement européen multilingue et multiculturel. L'avantage du système des Écoles européennes est son existence en soi et que celui-ci doit simplement être adapté à une mission plus large que la seule prise en charge des enfants du personnel des institutions de l'Union européenne.

L'Europe a absolument besoin de l'engagement de toutes les parties impliquées dans les écoles européennes: journalistes, enseignants, parents, élèves, responsables administratifs et pédagogiques, spécialistes de l'éducation, parlementaires, responsables politiques et Ministères nationaux, fonctionnaires européens, CCP, Commission, membres du Conseil supérieur des écoles européennes, et de tous les autres partenaires locaux et régionaux, publics et privés.

Cristiano Sebastiani
Président du CCP

Georges Vlandas
Vice Président du CCP

Programme

Bruxelles, le 7 décembre 2007

50 ans d'éducation européenne Les États Généraux sur le Futur des Écoles européennes

**Organisés par le Comité Central du Personnel
de la Commission européenne**

Organisés par le Comité Central du Personnel (CCP) de la Commission européenne en partenariat avec les associations de parents, des personnels des écoles, les CdP des institutions communautaires, y compris celles regroupées au sein du Groupe unitaire pour la défense des écoles européenne (GUDEE) et avec l'appui de la Commission européenne.

Première session: 50 ans d'éducation européenne

Ouverture des états généraux: Georges Vlandas, vice président du CCP

Président de séance: M. Philippe Bioul, vice-président du CCP, ancien responsable APEEE, GUDEE

- 08h50: Mme Renée Christmann, *Sec. Gén. du Conseil Supérieur des EE*
- 09h05: Mme Rotraut Moretto, *Présidente d'Interparents*
- 09h15: M. Gilles Vial, *Chef de la délégation française au Conseil Supérieur, Groupe de haut niveau sur le futur des écoles européennes*
- 09h15: M. Cristiano Sebastiani, *Président du CCP*
- 09h40: Témoignages sur l'éducation européenne: Mme Ariane Wilson (*écrivaine, ancienne élève*), M. Michael Stenger, (*ancien élève et ancien président de l'APEEE de Bruxelles 2, GUDEE*), M. Christian Mandl (*ancien élève, président de Skyeurope*), M. Loïc Mercereau (*ancien élève, haut cadre Renault, 1^{er} baccalauréat européen*)
- 10h10: M. Alain Scriban, *Directeur DG ADMIN à la Commission européenne*

Ateliers thématiques: 10h30 – 12h30

- Atelier 1: Le baccalauréat européen à l'aune des écoles de type 1,2 et 3
- Atelier 2: Le défi de l'enseignement en 22/23 langues et les expériences pédagogiques novatrices
- Atelier 3: La participation des usagers et des professionnels de l'éducation au sein des écoles dans le contexte d'une nouvelle gouvernance
- Atelier 4: Les perspectives de développement des écoles européennes
- Atelier 5: Les défis du fonctionnement actuel des écoles européennes

Atelier 1: Le baccalauréat européen à l'aune des écoles de type 1, 2 et 3

Président: M. Jacques Steiwer, *ancien directeur des écoles européennes, ancien représentant du personnel enseignant*

Rapporteur: Mme Anna Silvano, *ancienne présidente de l'APEEE de Varese, GUDEE*

Intervenants et participants: Monique Delveau (conseillère en Education, représentante secondaire, CdP, école de Karlsruhe), Philippe Bioul (vice président du CCP, GUDEE), Uffe Pedersen (directeur de l'École européenne de Culham), Georges Pavlidis (Président, école européenne de Frankfort), Athanassia Radoglou (Présidente de l'APEEE de l'École de Munich), Franck Wright (directeur adjoint de l'École européenne de Culham), Reinhard Becker (responsable APEEE, GUDEE), Peter Winterbottom (élève, école de Frankfort), Gertrud Lövestam (Interparents), Gisela Scheuer (ancienne présidente de l'APEEE de Bruxelles 1, enseignante), Benoit Sauveroché (Association des parents, granges, Irlande), Jean Schön (ancien directeur de l'école de Bruxelles 1), Hugh Cooke (enseignant, Karlsruhe), Paola Notari (vice présidente de l'APEEE de Parme) Markus Gamelin (APEEE, Karlsruhe), Peter Diem (élève, école de Francfort), Karin van Vrede (APEEE Culham), Maria Chiara Coscelli (Présidente de l'APEEE de l'école pour l'Europe, Parme), Susan Lawn (enseignante), Thomas Steigger (parent Bruxelles), Pascal Casier (Comité du personnel EFSA, Parme), Anna Silvano (ancienne responsable APEEE de Varese, GUDEE), Angela Lowe (parent, Bruxelles), Hélène Klein (parent, Bruxelles), Marit Hololei (parent), Henriette Dihm (parent), Nima Azargmgin (Parlement Européen, Bruxelles), Laura Tositti (élève, école de Bruxelles 3), Ariane Pond-Hubert (élève, Bruxelles 3)

Atelier 2: Le défi de l'enseignement en 22/23 langues et les expériences pédagogiques novatrices

Président: Catherine Bony-Brandt, *Vice Présidente du Comité du Personnel du Conseil, ancienne responsable de l'APEEE de Bruxelles 2, GUDEE*

Rapporteur: Carine Lingier, *Vice présidente de l'APEEE de Bergen*

Intervenants et participants: Marinus Jonkers (directeur de l'école de Varese), Cibebe da Torre (enseignante), Catherine Roba (enseignante, Bruxelles), Remi Châtel (enseignant), Robert Vonesch (enseignant), Umberto Ceccarini (ancien enseignant et représentant du personnel, GUDEE), Monique Wurm (enseignante), Pascale Baur (responsable APEEE, Bruxelles), Claudine Valesio (enseignante, représentante du CdP, enseignement secondaire, Varese, GUDEE), Françoise Massaut Van Vlasselaer (vice présidente de l'APEEE de l'école de Mol), Dr. Jürgen Kohls (ancien enseignant à l'école de Bruxelles 1, directeur d'école, Cologne), Antonia Chrysikopoulou (enseignante, école de Bruxelles 3), François Aulner (parent, Bruxelles), Marie Lise Wawak (parent, Bruxelles), Gonçalo Macedo (parent, Parlement Européen, Bruxelles), Alison Kennard (élève, école de Varese), Marie Françoise Dalquist (enseignante, écrivaine), Francine Bougeon (présidente des Français de Belgique)

Atelier 3: La participation des usagers et des professionnels de l'éducation au sein des écoles dans le contexte d'une nouvelle gouvernance

Président: Michael Stenger, *ancien responsable APEEE, GUDEE*

Rapporteur: Rotraut Lüdemann – Moretto, *Présidente d'Interparents*

Intervenants et participants: K. Kivinen (directeur Bruxelles 1), Carola Streul (Présidente de l'APEEE de Bruxelles 4), Michel de Meerleer (Secrétaire Général du Comité du personnel Commission Bruxelles), Daniela Pedroni (coordinatrice des PAS, école de Varese, GUDEE), Sean Labastille (représentant d'élèves, Luxembourg), Vassilis SKlias (GUDEE, représentant du personnel à la Cour de Justice, Luxembourg), Marie Claude Donnelly (représentante des parents d'élèves ESM, Munich), Francisco Guirao (membre de la direction de l'APEEE de Bruxelles 3), Philippe Navarre (vice président APEEE, Bruxelles 3), Bettina Kleiner (représentante du personnel enseignant primaire de l'école de Varese), Agnes Lahaye (responsable APEEE, Bruxelles 2), Tremeur Denigot (enseignant, école de Varese)

Atelier 4: Les perspectives de développement des écoles européennes

Président: Tom Hoyem, *Directeur de l'école européenne de Karlsruhe*

Rapporteur: Ana Gorey, *"Etoile éducation" Strasbourg, GUDEE*

Intervenants et participants: Erna Hennicot-Schoepges (membre du Parlement Européen), Gilles Vial (Groupe de haut niveau sur le futur des écoles européennes), Panayota Vassilacou (directrice de l'école de Bruxelles 3), Paul Bure (membre du Jury du Baccalauréat européen), Michel Thierry (vice président du CLP Commission de Luxembourg), Karl Dujardin (enseignant, Comité du personnel, école d'Alicante), Robert Klar (membre CLP Commission, Luxembourg), Raffaele Napolitano (vice président du Comité Central du Personnel Commission, GUDEE), Maria Paola DI PIETROGIACOMO (JRC, Séville), Philippe Le Guay (représentant du personnel, GUDEE, Munich), François Wathelet (chargé de cours, Bruxelles), Ian Dennis (responsable APEEE, représentant du personnel Luxembourg), Aldert Jan de Haan (ancien élève, représentant du personnel, La Haye), Bernadette Faymonville (enseignante, école de Frankfort), Weng Uwe (vice président du CLP Ispra), Michel Curien (président Etoile Education, Strasbourg), Stéphane Cordeil (vice président de l'APEEE de Varese, GUDEE), Nathalie Cumps (parent, école de Bergen), Ian Dennis (CLP Commission Luxembourg en charge du dossier des écoles européennes), Maria Elza Papasideri (CLP Luxembourg, en charge du dossier des écoles européennes), Stephen Lewis (enseignant, Frankfort), Marie Claire Simon (ancienne enseignante, GUDEE), Catherine Vieilledent Monfort (parent, représentante du personnel), Zsuzsann Felkai Jansen (parente, Bruxelles 1), Anna-Karin Hermansson (parente, Bruxelles 2), Carina Sterner (parent, APEEE Bruxelles 2), Arnaud Desmadryl (ancien élève, présidence du CoSup), Arnaud Willem (ancien élève, Cosup), Bettina Kleiner (élève, école de Varese), Michelle Jodogne (ancien professeur des écoles européennes)

Atelier 5: Les défis du fonctionnement actuel des écoles européennes

Président: Costas Poptas, *Président de l'APEEE, au Luxembourg*

Rapporteur: Daniela Mormile, *Vice présidente du Comité local du personnel de la Commission, à Bruxelles*

Intervenants et participants: Dr. Tom Zijlstra (Directeur de l'école secondaire de Francfort), Barbel Bartsch (directrice du secondaire de l'école de Bruxelles 3), Tony Bernard (président de l'APEEE de Bruxelles 3), Dr. Winfried Van Gool (conseiller pédagogique, école de Karlsruhe), Luca Recalcati (président de l'APEEE de l'école de Varese), Ute Bolduan (vice présidente du CLP Commission Bruxelles), Gerard Hanney-Labastille (représentant de l'APEEE de Luxembourg), David Taylor (responsable syndical Bruxelles, GUDEE), Angelo SALSI (parent, représentant de classe), Giorgio Clarotti (parent, représentant de classe ancien président fondateur de l'association des anciens élèves des écoles Euresco), Gertrude Lövestam (Interparents, école de Mol); Alar John Rudolf OLLJUM (parent, Bruxelles), Marit Hololei (parent), Anne Dostert (parent, Bruxelles), Vassiliki Tsirou-Marcantonatou (parent, Bruxelles), Stefano DOTTO (parent), Marcel Brohée (parent d'élève, Ispra), Aija Dulevska (parent, Bruxelles 2), Laura Brohée (élève, école de Mol)

Seconde session: Rapports des ateliers

Président de séance: Georges Vlandas, *Vice président du CCP*

14h00: rapports des ateliers

15h00: dialogue et témoignages du public

Session de clôture:

L'éducation européenne face aux besoins de la société: le futur de l'éducation européenne

Président de séance: Georges Vlandas, *Vice président du CCP, ancien responsable APEEE*

16h00: Erna Hennicot-Schoepges, *membre du Parlement européen*

16h15: Jochen Richter, *Chef de Cabinet adjoint du Commissaire Orban en charge de multilinguisme, multiculturalisme, écoles européennes*

16h30: Siim Kallas, *Vice Président de la Commission en charge des affaires administratives, audit et anti-fraude et responsable pour les écoles européennes*

17h00: Rotraut Moretto, *Présidente d'Interparents*

17h00: Cristiano Sebastiani, *Président du CCP*

Première session:
50 ans d'éducation européenne



**Georges Vlandas,
Vice président du CCP, ancien responsable APEEE**



Pour la première fois en 50 ans, les associations de parents, le personnel pédagogique et administratif, les élèves, les Comités du personnel des Institutions communautaires et des organisations européennes non communautaires, organisent ensemble les **États généraux sur les écoles européennes**.

Les États généraux sur le futur des écoles organisés par le Comité Central du Personnel de la Commission se tiennent dans un double contexte:

D'une part, le Comité Central du Personnel considère que l'évocation de l'histoire des écoles européennes, le bilan de leur action et leurs perspectives d'évolution se situent bien au cœur des actions de commémoration du cinquantième anniversaire du Traité de Rome. Les écoles européennes ont joué un rôle direct et indirect important en faveur de l'intégration européenne.

D'autre part, les écoles européennes sont, dans le contexte de l'élargissement, à la croisée des chemins. Leur croissance rapide pose des défis nouveaux. Leur modèle suscite à la fois critiques et engouement.

Les États généraux ont pour finalité de défendre de manière réaliste un nouvel essor de l'éducation européenne, à partir de l'évocation du bilan de ces écoles tout en impliquant de manière active les acteurs concernés (personnel, parents, professionnels etc.).

Réfléchir, aujourd'hui, au futur des écoles européennes, contribue également à l'amélioration des conditions actuelles de scolarisation.

**Renée Christmann,
Secrétaire général du Conseil Supérieur des EE**



Je voudrais remercier les organisateurs des États-généraux sur le futur des Écoles européennes, de me donner l'occasion de dresser un bilan de la situation des écoles en cette année du 50^{ème} anniversaire du premier Statut des Écoles européennes et de la première session du Baccalauréat européen et d'exposer les grandes lignes de la réflexion engagée récemment sur leur avenir.

Plus de 54 ans se sont écoulés depuis la création de la première école européenne, à Luxembourg, par des visionnaires auxquels nous sommes encore tous redevables aujourd'hui.

Des hommes qui, au sortir d'un conflit meurtrier et destructeur, ont eu le courage et la volonté de mettre en commun leur vision d'une Europe, non seulement prospère économiquement, mais aussi en paix, réconciliée avec elle-même et partageant le même système de valeurs fondé sur la tolérance, la compréhension et le respect mutuels.

Quel meilleur vecteur pour ces valeurs que l'enseignement et l'éducation en commun, de jeunes enfants et adolescents venus d'horizons et de cultures différents.

La mission des Écoles européennes est précisément l'éducation en commun des enfants du personnel des Communautés européennes. En plus des enfants bénéficiant d'accords spécifiques, d'autres enfants peuvent bénéficier de l'enseignement des écoles dans les limites fixées par le Conseil Supérieur.

Quelques chiffres:

Les 14 Écoles européennes scolarisent actuellement plus de 21.000 élèves dont plus de 60% à Bruxelles et à Luxembourg, où sont concentrées les institutions européennes. Je n'entrerai pas ici, dans les problèmes spécifiques que rencontrent ces écoles notamment en matière de locaux.

Catégorie I: **1,4485** soit 67,66%, en hausse régulière, surtout à Bruxelles et Luxembourg ainsi qu'à Munich et à Francfort

Catégorie II: **1,288** soit 5,13%

Catégorie III: **5,308** soit 21,13% et une diminution de 17,23% depuis 2004

L'ensemble des personnels détachés auprès des Écoles européennes s'élève à 1446 dont 1339 enseignants. Le rapport moyen élèves /professeurs est de 11 élèves /enseignant. Le personnel PAS compte 347 personnes. Les Chargés de cours recrutés localement assurent 25% des heures d'enseignement.

Sur l'ensemble du système, 15 sections linguistiques ont été créées, réparties très différemment selon les écoles.

23 langues sont enseignées dans les Écoles européennes. Les élèves, sans section linguistique, intégrés, en principe, dans une section de langue véhiculaire font l'objet d'une attention particulière. Le système se doit, en effet, de faire le maximum pour les intégrer et leur offrir les mêmes opportunités qu'aux autres élèves. L'atelier consacré au défi de l'enseignement en 23 langues ne manquera pas d'aborder cette question fondamentale.

Le principe éducatif sur lequel est fondé le système des Écoles européennes, était tout à fait révolutionnaire à l'époque de sa création, tant dans les domaines strictement pédagogiques: programmes scolaires intégrés, curriculum unique pour tous, enseignants locuteurs natifs, accent mis sur la connaissance de plusieurs langues, délivrance d'un diplôme de haut niveau ouvrant la voie à l'enseignement supérieur dans n'importe quel état membre, que par l'ambition déclarée de former des citoyens européens tout en maintenant leur identité culturelle propre, identité qui se forge avant tout par la maîtrise de la langue maternelle.

Il reste toujours un modèle dont les critères de l'enseignement européen, ont été définis par le Conseil supérieur en avril 2005, à Mondorf, en vue de l'ouverture d'écoles de type II ou III.

Chacun connaît **la phrase célèbre de Jean Monnet** gravée dans le marbre et/ou placée dans les fondations de chaque école européenne.

“Élevés au contact les uns des autres, libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité. Tout en gardant l'amour et la fierté de leur patrie, ils deviendront, par l'esprit, des Européens, bien préparés à achever et à consolider l'œuvre entreprise par leurs pères pour l'avènement d'une Europe unie et prospère”

Cette ambition, de former des citoyens européens responsables par une éducation en commun, n'est pas restée lettre morte et depuis plus de 50 ans les Écoles européennes, sont le lieu de cette intégration souhaitée par leurs fondateurs grâce à leur structure pédagogique originale, qui associe à travers les sections linguistiques, une formation en langue maternelle à un enseignement de/et en langue étrangère

d'un certain nombre de matières à des groupes mixtes.

L'enseignement de la langue maternelle est la caractéristique des écoles européennes, et ce qui les distingue davantage des écoles internationales dans leur projet pédagogique et éducatif, en ce que la langue maternelle, c'est aussi le véhicule d'une culture. La richesse de la diversité linguistique et culturelle des Écoles européennes est, sans conteste, une valeur ajoutée à un tel système.

Par ailleurs, la grande variété des options offertes aux élèves pour le baccalauréat, diplôme reconnu par tous les États membres comme équivalent à leur diplôme de fin d'études secondaires, ouvre un très grand nombre de portes à l'enseignement supérieur dans les États membres, indépendamment de la section fréquentée. Les Écoles européennes ont délivré le Baccalauréat européen à plusieurs milliers d'élèves.

La qualité des études est validée par un système d'inspection qui, d'année en année, se développe davantage sous l'angle d'un contrôle global de qualité de l'enseignement, par matière, sous forme d'inspection conjointe et en équipe, avec une attention particulière à la transition d'un cycle à l'autre.

Grâce au Grand Duché du Luxembourg, les élèves des Écoles européennes ont pu participer à **l'étude PISA** et les résultats obtenus ont été extrêmement positifs, situant l'école parmi les meilleures aux côtés de la Finlande et, particularité intéressante et de grande signification pour le système des Écoles européennes, les élèves ayant composé en L2 ont obtenu des résultats sensiblement égaux à ceux des élèves ayant composé en L1.

De tels résultats mettent en évidence l'excellent niveau en L2 de nos élèves.

Depuis la création de l'École au Luxembourg en 1953, le système s'est développé, en suivant, fidèle à sa mission, le développement des institutions européennes.

8 écoles ont été créées entre 1958 (Bruxelles I) et 1978 (Culham). En 2002, Alicante et Francfort, ont ouvert leurs portes. La surpopulation, à Bruxelles et à Luxembourg, a justifié l'ouverture de Bruxelles III en 1999, de Luxembourg II en 2004 et enfin de Bruxelles IV en 2007.

Le bilan des écoles européennes est, sans conteste, positif. En témoignent, dans le domaine pédagogique, les faibles taux de redoublement et les excellents résultats obtenus au Baccalauréat, chaque année.

Une étude sur le devenir académique et professionnel de nos bacheliers vient d'être lancée par la Commission «Education et culture» du Parlement européen, que je voudrais remercier ici pour son intérêt constant pour les Écoles européennes, en la personne de Mme Hennicot Schoepges ici présente, et qui participera aux travaux de l'atelier n°4, sur les perspectives de développement des Écoles européennes.

Toutefois, **le système doit faire face à de nombreux défis**, du fait de l'élargissement de l'Union européenne, de la création d'agences dans différents États membres, de la mobilité des personnes au sein de l'Europe et de l'évolution des systèmes éducatifs dans les États membres.

Grâce au professionnalisme et à l'engagement de tous les acteurs, Direction, personnels éducatifs et administratifs, ainsi que les autres membres de la Communauté scolaire, le fonctionnement du système dont la complexité va sans cesse grandissant est assuré dans les meilleures conditions possibles.

Sa structure et son organisation mêmes, pensées à l'origine pour servir les élèves de six pays, ont suivi le développement de l'Union, au fil des élargissements intégrant progressivement quelques nouveaux pays, mais la dimension actuelle de l'Union européenne, sa croissance rapide et la diversification des lieux où s'implantent les agences et les institutions, interpellent le système.

En 2002, la résolution du Parlement européen a posé un certain nombre de questions fondamentales au système des Écoles européennes, en l'invitant à s'ouvrir sur l'extérieur et en préconisant l'offre du Baccalauréat européen à des élèves, ne fréquentant pas les Écoles européennes, de par sa valeur reconnue.

D'autres aspects, liés notamment à la gestion des Écoles européennes, ont également été abordés par le Parlement. Le Conseil supérieur a traité ces questions dans deux Groupes de travail, l'un consacré aux aspects financiers, l'autre aux aspects pédagogiques. En 2005, le suivi des travaux du Conseil supérieur a donné lieu à une nouvelle résolution du Parlement européen, confirmant les recommandations faites dans sa première résolution.

Les premières propositions présentées par les deux Groupes de travail ont été approfondies par des groupes de réflexion sur le futur des Écoles européennes, au sein du Conseil Supérieur lui-même et en dehors.

Les grandes lignes d'une réforme du système ont été présentées et entérinées dans leur principe, lors d'une réunion en marge du Conseil des ministres en novembre 2006, et la Présidence portugaise en a tiré des conclusions et un plan d'action intégré, qui ont été approuvés par le Conseil supérieur de Lisbonne en avril 2007.

Ce plan d'action porte essentiellement sur:

■ **la gouvernance**

au niveau du système; ce qui implique de redéfinir le rôle du Conseil supérieur, organe intergouvernemental, du Bureau, des Conseil d'inspection et du Comité administratif et financier, dans le cadre d'un nouveau règlement financier ainsi que des autres acteurs et partenaires.

au niveau des écoles, auxquelles une plus grande autonomie sera accordée dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens.

Trois écoles pilotes travaillent, d'ores et déjà, dans cette voie et cherchent à donner corps à ces concepts.

■ **l'ouverture du système**

Via l'agrément d'écoles nationales accueillant des élèves de Catégorie I dans les villes où sont implantées des agences ou institutions européennes, dont le nombre d'élèves potentiels ne justifie pas l'ouverture d'une école européenne, avec l'objectif de la délivrance du Baccalauréat européen. Aujourd'hui, un des ateliers traitera également de ce sujet.

Un projet de mandat pour l'agrément d'école pilote de type 3 est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil supérieur.

■ **le financement des Écoles européennes**

Il s'agit d'un point essentiel pour la survie du système, s'agissant notamment du détachement des enseignants par certains états membres.

Le système des Écoles européennes, fait donc face à un immense chantier et à des défis importants et inédits dans son histoire, d'une grande stabilité depuis 50 ans.

L'Europe évolue et les États membres ont convenu, dans les traités d'Amsterdam et de Maastricht, de favoriser la dimension européenne dans leurs systèmes éducatifs respectifs. Le processus de Bologne pour l'enseignement supérieur en a ouvert la voie.

L'expérience et les acquis du système des Écoles Européennes doivent être partagés.

Nous ne devons être effrayés par ces défis d'ouverture du système, mais avoir la volonté de les relever en veillant:

- d'une part, à ce que **la qualité de l'enseignement** soit assurée et reste notre objectif premier, quel que soit le type d'école où il est dispensé, afin que le Baccalauréat conserve sa valeur dans tous les États membres et au-delà, et que la meilleure éducation possible soit offerte aux élèves qui bénéficieront d'un enseignement européen
- d'autre part, à ce que **la dimension européenne** soit présente et favorisée de manière volontariste, à travers non seulement le multilinguisme, mais aussi les valeurs qui ont toujours été celles des Écoles européennes et que j'ai rappelées au début de mon intervention

Je suis certaine que le Conseil supérieur y veillera ainsi que tous les autres acteurs du système des Écoles européennes pour ne pas oublier le Secrétariat général sur lequel vous pourrez toujours compter, malgré les tâches administratives supplémentaires qui lui incombent, liées à la mise en œuvre de la réforme.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès aux travaux des États généraux des Écoles Européennes, qui apporteront, sans aucun doute, une contribution utile au débat en cours.

**Rotraut Lüdemann-Moretto,
*President of Interparents***



The project that is the European Schools is above all a partnership in education. It is a partnership between directors, teachers, administrative staff, parents and the pupils, as well as being a partnership between the parents, the Member States and the European Communities.

As such, the system is expected to fully comply with European values and achievements as endorsed and promoted by the European Parliament, the Council and the Member States.

This initial initiative of the parents, the vision of parents of a united Europe, has been endorsed by the Member States as a useful tool for European integration. In fact, the schools initially did welcome all children from the Member States. Since then, the access to the schools has been limited to an extent that today they are perceived as company schools.

Parents agree that the schools need to be opened up. We do not fear it - we welcome it. Adaptation of the current administrative structure and the financing are needed.

European schools can not be compared to national schools, private schools or any model of heavily subsidized national schools abroad that serve different purposes. The system of the European Schools is a system *sui generis* and in its uniqueness continues to be new land conquered step by step.

Investing more and better in human capital is at the heart of the Lisbon strategy. Investment in education is necessary. Research shows that investment in education produces high returns which substantially outweigh the costs and reach far beyond 2010.

Irrespective of the way a European School is financed, it must adhere to the common

standards of education as defined by the Board of Governors for the currently existing schools and any future improvement of such policies.

Gilles Vial,
Chef de la délégation française au Conseil Supérieur des EE
et Président du groupe concernant le futur



Effectivement, je suis le chef de la délégation française mais je ne compte pas parler aujourd'hui, en tant que chef de la délégation française, mais plutôt comme l'un des acteurs engagés dans ce processus nécessaire d'évolution des écoles européennes.

J'ai pris part dans différents groupes et notamment au groupe de haut niveau, qui a débouché sur la réunion ministérielle de novembre 2006, sur la réflexion en cours pour l'amélioration et la perpétuation d'un enseignement auquel nous sommes tous très attachés.

Donc, dans ce contexte, je voudrais d'abord remercier le Président, d'avoir fait appel à moi, pour vous parler aujourd'hui car je suis très heureux que ce soit à l'occasion de ce cinquantenaire, émouvant entre tous, car 50 ans dans la vie d'un système scolaire, c'est une période qui compte.

Je suis très content de cette occasion qui m'est donnée, d'échanger avec vous un certain nombre d'idées, de me rendre mieux compte de la sensibilité des parents et des enseignants, ici réunis face aux perspectives qui s'ouvrent à nous actuellement.

Je suis arrivé dans le cadre du Conseil Supérieur l'année où l'on a défini les fameux critères «*Gaignage*», ce sont ces critères, vous le savez, qui fixent un nombre minimum d'élèves de catégorie 1 (enfants de fonctionnaires européens), condition '*sine qua non*' pour l'ouverture d'un établissement européen. Cette même année, nous avons vu la naissance des établissements de Francfort et d'Alicante, qui a été décidée par le Conseil Supérieur et tout le Conseil Supérieur bruissait de réflexions liées à cet événement.

J'ai pris connaissance du système du Conseil Supérieur au moment même, où d'une

part, on tendait à réduire l'expansion des écoles européennes, à travers la multiplication des établissements de type nouveau, qui existent actuellement et où, d'autre part, on a ouvert les 2 derniers établissements de type 1.

J'ai eu le sentiment de me trouver devant un objet pédagogique tout à fait étonnant. Véritablement européen, bien sûr, mais international et traversé par la préoccupation internationale de la vérité comme "aucun autre système ne l'a jamais fait et ne le fait toujours pas". Je veux le dire ici parce que nous devons tous être conscients je crois, que le mot international recouvre des réalités très différentes.

Souvent, j'entends évoquer des systèmes qui se présentent comme internationaux et ne le sont vraiment pas, au sens où nous l'entendons dans le cadre des EE. Vous avez là un système sur lequel l'originalité doit être tout à fait claire. Il n'y a pas d'autre système qui puisse prétendre à être international au point où l'est le système des EE. C'est bien quelque chose dont il faut prendre conscience, car on a tendance parfois à appeler international n'importe quoi en matière d'enseignement.

Nous sommes là, devant une réalité pédagogique totalement spécifique et unique au monde. Elle pose d'ailleurs un certain nombre de questions, qui doivent recevoir des réponses, dans la gestion de ce système.

Ce système est une véritable «Rolls-Royce» pédagogique. Or les «Rolls-Royce», c'est magnifique, mais le risque existe qu'elle devienne une pièce de collection et, par ailleurs, consomme beaucoup d'essence.

Dès lors, nous devons faire en sorte que cette «Rolls-Royce», ne devienne pas une voiture de collection, rangée dans un garage et promise à des expositions et que l'on irait briquer, de temps en temps, pour enfin dire "voyez comme elle est belle".

C'est un système à entretenir et à améliorer à un moment où il en a effectivement besoin, car le moteur de cette «Rolls-Royce» a connu quelques ratés.

Rien de grave, mais nous devons être vigilants.

Alors, les exemples des EE jusqu'à présent ont démontré à la fois leurs forces et leurs faiblesses. Les 14 écoles européennes actuelles ont des murs. Les murs c'est très bien, ils permettent de s'installer, ils permettent aussi de se protéger un petit peu, mais ils enferment aussi, et puis c'est extrêmement coûteux pour le système.

Donc, ces constats amènent à s'interroger, d'autant qu'en même temps, cela a été soulevé par Mme Renée Christmann, nous avons eu un certain nombre de défis à relever: l'élargissement, bien entendu, avec la multiplication des langues, la croissance des effectifs d'élèves, qui a appelé une gestion sans cesse améliorée. Ces phénomènes ont rendu tout à fait indispensable la réunion de ce groupe de haut niveau qui a engagé l'avenir des EE, selon les recommandations contenues dans la résolution de 2002 du Parlement européen, dans une voie tout à fait novatrice et qui a fait valider, à l'échelon ministériel en novembre 2006, ces grandes orientations auxquelles nous ne saurions donner d'élan, sans la participation de tous, c'est-à-dire notamment, sans la vôtre. C'est pour cette raison que j'estime extrêmement utile, la réunion qui se tient aujourd'hui et ce, afin de nous engager solidairement dans un mouvement tout à fait nécessaire.

J'ajoute que la déconcentration des institutions européennes, elle-même, a jeté un nouveau défi.

C'est ce qui a rendu d'ailleurs l'intervention du Parlement tout à fait indispensable, lorsqu'il nous a rappelé que désormais nous avons aussi à penser aux enfants des

fonctionnaires des institutions européennes se trouvant ailleurs que dans les 14 villes actuellement dotées d'une EE de plein exercice.

Je crois que ce mouvement vers l'amélioration de la gouvernance des EE, évoqué toute à l'heure par Mme Christmann, ainsi que l'ouverture du dispositif ont une importance cruciale pour les EE.

Il est question, dit-on au sujet des EE, de former de bons futurs citoyens européens. Or, il est bien clair, que nous devons tous souhaiter que la formation de ces citoyens ne se limite pas à vos enfants. D'autres doivent pouvoir bénéficier de cette formation. Voilà donc pourquoi l'ouverture a été au cœur des préoccupations, en même temps que l'amélioration de la gouvernance.

Alors que l'ouverture des EE comme concept est très simple, sa mise en œuvre est bien sûr une autre affaire. Ainsi, l'enseignement européen ne saurait être l'équivalent de celui donné aux enfants des cadres d'un parti politique.

Que devons-nous garder des EE actuelles, des établissements de plein exercice?

Le concept est simple: c'est l'enseignement européen et là, bien sûr, les difficultés commencent.

Ainsi, dans les enseignements de type 2 & 3, on laisse de côté tous les aspects administratifs et de financements propres aux établissements de plein exercice, on garde uniquement la formation et la pédagogie et on s'efforce de l'ouvrir au maximum.

J'affirmerai donc sur ce sujet, dont j'aurais l'occasion de parler plus longuement dans l'un des groupes de travail, que nous sommes condamnés à l'ouverture. C'est là-dessus que je voudrais conclure.

C'est une nécessité car les «Clubs» restreints finissent toujours par fermer, un jour ou l'autre, et donc si nous ne nous ouvrons pas, je ne donne pas 10 ans aux EE de type 1 pour continuer à fonctionner. Il faut en être conscient.

Aucun gouvernement des États membres ne pourra défendre un tel système s'il doit vraiment être réduit à un aussi petit nombre de bénéficiaires.

Rendez-vous compte en effet de ce que représentent à l'heure actuelle les 1400 candidats au Bac, sortant de nos écoles chaque année: 1400 seulement, alors que des milliers et milliers de candidats se présentent dans nos 27 États membres aux épreuves du diplôme de fin d'études secondaires de leur pays.

Il faut garder ce sens des proportions. Il faut également garder à l'esprit l'idée que les EE sont le produit de cette coopération européenne et qu'il est juste que ce produit retourne en partie vers les états qui ont contribué à les constituer.

Les écoles de type 1 sont les écoles européennes de plein exercice, conçues pour scolariser prioritairement les enfants de fonctionnaires européens. Les écoles de type 2, sont des écoles nationales agréées par le Conseil Supérieur, donnant un enseignement européen sanctionné par le Baccalauréat européen, ouvertes pour scolariser prioritairement les enfants de fonctionnaires européens là où il n'existe pas d'école de type 1. Les écoles de type 3, sont de même nature que les écoles de type 2, mais veulent scolariser des enfants de toute provenance.

**Cristiano Sebastiani,
Président du Comité Central du Personnel, Commission
européenne**



Mesdames et Messieurs, merci d'avoir accepté notre invitation à relever avec nous le défi d'organiser ces États-généraux.

L'idée de les organiser nous est venue à l'esprit en participant à une réunion d'information qui avait été organisée par M. Alain Scriban et qui concernait notamment la situation des écoles à Bruxelles. J'avais été absolument bouleversé par la cacophonie des interventions, par la confusion des positions qui étaient exprimées et même par les égoïsmes qui étaient défendus. Les uns à l'exclusion des autres, chacun défendait vraiment son intérêt, sans se soucier des conséquences de sa position sur les autres.

Le summum de ces approches disparates fût l'action initiée par les collègues de ma nationalité, pour la défense de la section italienne des Écoles européennes à Bruxelles et qui s'est finalement soldée par la demande d'ouverture d'une école italienne. Sans nul doute, cette demande représente une nécessité très importante, mais qui contredit le point de départ.

Nous ne pouvons pas nous résigner à l'égoïsme. Notre responsabilité est aussi celle de relever le défi et de rassembler les opinions, sans idées préconçues et sans conclusions préétablies.

Plusieurs d'entre vous m'ont demandé: "Où voulez-vous en venir avec les États-généraux? Quelles conclusions avez-vous en tête? Ma réponse a toujours été la même: je ne le sais pas. Nous avons mis sur pied cinq ateliers afin que chacun puisse s'exprimer et afin qu'on puisse constater ce qui nous rassemble et éventuellement ce qui nous divise.

Nous défendons tous l'idée que l'école européenne véhicule des valeurs européennes; la citoyenneté, la culture, la mentalité. Jusqu'à présent, tous les efforts ont été consacrés aux bénéficiaires de ceux qui en ont probablement le moins besoin. Je crois que nous sommes tous convaincus que nos enfants n'ont pas forcément besoin d'une éducation sur les valeurs européennes. Ils devraient en bénéficier au sein de leur famille. Ils devraient déjà être privilégiés par rapport à la sensibilité que nous avons – en tant que parents - vis-à-vis de ces valeurs.

M. Vial exprime une crainte réelle: celle de voir les états membres nous imposer cette ouverture.

J'ai parcouru les résultats d'une table ronde organisée il y a dix ans, par le Comité Central du Personnel. Pas un seul mot n'a été prononcé sur l'ouverture, ni sur la contradiction évidente de ne pas permettre le succès et l'accès aux écoles européennes, aux autres citoyens qui en ont le plus besoin. Nous sommes ici aujourd'hui pour relever ensemble ce défi.

Je tiens vraiment à tranquilliser M. Vial. Il s'agit d'un défi que nous voulons étudier et relever de manière courageuse. L'ouverture ne peut pas signifier: 'brader' la qualité des écoles européennes, ni en faire un *ersatz*, ni en diluer les valeurs fondamentales. Nous voulons que la qualité des écoles européennes soit maintenue et rendue accessible à tout le monde.

Les traducteurs de nos documents, notamment de langue anglaise et allemande, se sont adressés à moi pour comprendre ce que nous entendions par États généraux. Dans leur langue, cela signifie "conférence", "workshop". Nous les avons aidés à retrouver le concept original. Les États-généraux étaient sensés représenter l'ensemble des classes sociales dans la France de l'Ancien Régime, mais de manière injuste puisque la représentativité réelle de la noblesse et du clergé était multipliée par 30 et que le Tiers-État voyait la sienne divisée par 30.

Qui sont aujourd'hui la Noblesse et le Clergé dans notre salle? C'est nous, les fonctionnaires, les parents, même si nous avons des besoins évidents que je ne veux négliger. Nous voulons clairement faire ressortir aujourd'hui que:

- le système d'accueil des enfants du personnel est insatisfaisant;
- la collaboration des États membres est insuffisante;
- le poids de la Commission au sein de ces organismes n'est pas adéquat pour défendre valablement les droits de son personnel.

Mais essayons aussi de donner voix au chapitre à ceux qui ne sont pas représentés. Il y a d'abord une première catégorie très importante, qui n'est pas représentée ici: celle des parents fonctionnaires critiques vis-à-vis du système des EE. Les parents convaincus de défendre absolument le modèle actuel ne devraient-ils pas se poser la question suivante: pourquoi autant de parents refusent d'inscrire leurs enfants dans les EE? Certains y ont été obligés vu le manque d'organisation. D'autres en ont fait le choix. D'autres encore ont retiré leurs enfants et le message qu'ils m'ont adressé est que les EE actuelles ne sont toujours pas capables de mettre en place la gestion des enfants en difficulté. Trop souvent, elles donnent la perception d'une école plutôt d'élite que d'excellence. Une école presque sans pitié, qui par exemple ne fait pas assez d'efforts en ce qui concerne l'accueil des enfants handicapés. Je

crois que ces efforts doivent absolument être faits, car les valeurs que ces écoles veulent véhiculer sont la solidarité, la tolérance, l'intégration et certainement pas la sélection basée uniquement sur l'excellence des élèves.

L'autre catégorie non représentée aujourd'hui comprend les citoyens européens qui souhaiteraient profiter de ce modèle d'éducation et qui, à l'heure actuelle, en sont exclus.

Je crois que nous devons travailler maintenant en deux étapes:

- dresser un bilan de ce qu'il y a aujourd'hui sur la table;
- améliorer ce que nous pouvons encore améliorer.

Il s'agit de faire en sorte que la 'Rolls-Royce' devienne une voiture moderne, efficace, capable de circuler sans consommer trop d'essence et la mettre en quelque sorte sur le marché, en donnant la garantie qu'il y aura une assistance technique très rapprochée, qu'on ne va pas laisser nos clients tout seul à gérer les petits défauts du moteur et que chaque amélioration que nous ferons à l'usine sera exportée vis-à-vis des autres utilisateurs pour qu'ils puissent profiter de la mise à jour de ce modèle.

Je suis et reste très optimiste par rapport à ces États-généraux. Je remercie tous ceux qui avec nous y ont contribué. Nous avons reçu quelques centaines de messages d'encouragements, plus ou moins mitigés entre enthousiasme et critiques. C'est important, vous êtes là. Nous avons dû même ouvrir la participation via *webstreaming*, tant la demande de participation était importante. J'ai l'impression que jamais auparavant nous avons représenté autant de lieux d'affectation, de collègues, d'anciens collègues, d'élèves, de professeurs, de personnel enseignant et de directeurs.

Convaincu que la possibilité nous est donnée aujourd'hui de dresser ensemble un bilan important, je tiens à vous remercier. Je sens que le défi que nous avons tous relevé démontre que cela valait vraiment la peine d'essayer de sortir de la cacophonie et des égoïsmes actuels pour recommencer à partir de demain sur des bases plus consensuelles, plus organisées et avec un peu plus d'enthousiasme.

Notre rêve européen doit aussi pouvoir se réaliser en exportant le modèle d'enseignement européen.

**Alain Scriban,
Directeur de DG ADMIN Commission européenne**



Merci. Il n'est pas toujours facile d'intervenir après tant de témoignages car je trouve que la diversité des interventions précédentes, y compris les témoignages qui parlent d'eux-mêmes, montrent que les expériences sont en elles-mêmes extrêmement diverses. Elles ont amené les intervenants, nos enfants et ceux qui sont plus grands, à assumer des postes de responsabilités et à faire de belles carrières. Je crois que le fil rouge est le suivant: « je n'aurais jamais réussi à faire cela si je n'avait pas eu cet ouverture d'esprit et ce cursus ».

50 ans, je crois que c'est ce qui nous rassemble aujourd'hui et je dois remercier les organisateurs de cet événement mais je voudrais repartir simplement des 2 mots:

"Écoles Européennes"

Le premier mot est 'écoles'. Qui dit écoles, dit d'abord enfants. Je crois que personne, quelques soient les responsabilités qu'il a au niveau des écoles elles-mêmes, au niveau de la gouvernance, au sens large, au niveau du Conseil Supérieur ou au Secrétariat Général, n'oublie que nous sommes dans quelque chose dont la finalité est effectivement de développer le système pour nos enfants.

Il est même parfois nécessaire de le rappeler, j'allais dire en étant un peu provocateur à l'égard de certains parents, comme disait Cristiano tout à l'heure : on finit par rentrer dans des logiques tellement passionnelles de temps en temps, qu'on oublie tout simplement qu'il en va primordialement de l'intérêt des enfants.

Alors qui dit enfants, dit émotion justement. Ce n'est pas toujours facile parfois de gérer les émotions qui souvent amènent à la passion.

Le deuxième mot est 'européen'. Je crois que les témoignages reçus et les réflexions faites aujourd'hui visent à consolider la spécificité des EE pour qu'elle soit

plus encore un véhicule pour plus d'Europe dans une Europe qui, ne le cachons pas, est remise en question dans certains États membres par beaucoup de citoyens.

On a parlé des égoïsmes tout à l'heure. Je crois aussi qu'il y a beaucoup d'égoïsmes nationaux. Une des caractéristiques du système - qui est à la fois un atout mais parfois un inconvénient dans certaines circonstances - est son aspect intergouvernemental, en tout cas dans sa gouvernance. Cela signifie qu'il est nécessaire de pousser les uns et les autres à combattre leurs égoïsmes nationaux et leurs préoccupations parfois comptables, vers une vraie volonté d'avancer ensemble.

Nous sommes tous bien d'accord qu'il s'agit d'un système unique, un système qui est fondé sur le fait que, venant d'horizons différents, on a besoin de construire l'éducation de nos enfants sur leurs cultures, sur leurs cultures d'origines que nous voulons préserver, sur la langue maternelle que nous voulons garder. C'est absolument important, tout le monde n'a pas cette chance.

Avec l'arrivée des nouveaux États membres, tout le monde ne peut pas avoir partout une section linguistique. Cela pose des problèmes et cela signifie que tout ça doit être revu dans l'esprit du système et de son originalité. Je suis très content de ce qu'a dit M. Sebastiani tout à l'heure: "Au delà des égoïsmes, il faut regarder l'intérêt des enfants". C'est ce qui fonde ma volonté lorsqu'il s'agit de définir une position et la défendre malgré les divergences des perceptions des uns et des autres. Vous pouvez avoir dix personnes qui se succèdent sur un sujet, qui rentrent dans votre bureau qui vous expliquent avec une totale conviction quelle est la voie à suivre. Ce sont dix positions différentes, fortement exprimées parce que la part émotionnelle est très forte. Les interlocuteurs sont absolument convaincus du bien fondé de leurs positions parce que tant que leurs problèmes personnels n'ont pas été résolus, il n'y a pas de discussion possible sur l'intérêt collectif.

Je voulais vous donner une image pour décrire la situation. Vous savez quand on est enfant, on aime bien avoir un ballon pas trop gonflé. On le presse dans sa main et ça sort entre les doigts. Le dossier des EE c'est exactement ça. Vous avez des petites bosses et quand on appuie sur une bosse, c'est très drôle il y en a une qui gonfle ailleurs. Quand on appuie très fort sur une bulle pour résoudre un problème, il y en a une autre qui sort ailleurs parce que on n'a pas forcément résolu toutes les préoccupations mais aussi parce ce qu'en résolvant une préoccupation on n'a pas la même perception des autres. Ce problème de perception nécessite un effort considérable de tolérance, de compréhension et de recul.

Nos anciens élèves ont montré que l'éducation européenne leur avait certainement donné plus de recul. Souvent je rappelle que nous avons une absolue nécessité de préserver ce recul parce que la diversité des valeurs, la diversité des réactions, la diversité des passions fait qu'il est extrêmement difficile de consolider un système, sans le reprendre et retravailler sur ses bases. La réforme qu'on a lancée, je crois que tout le monde reconnaît qu'il y avait nécessité de la faire. Elle vise à recentrer le système sur ses valeurs. Ce qui fait la force du système des EE, c'est son type d'enseignement, le multiculturalisme, les langues, la langue maternelle etc. C'est la seule façon de continuer à avancer.

Il y a aussi le débat de savoir si l'on doit ouvrir ou garder fermé ce système. Pour moi, la question ne se pose pas. Nous sommes un système souvent perçu comme un système de privilégiés à l'usage des fonctionnaires européens, perçus comme

étant des privilégiés.

A tort ou à raison, cela génère un sentiment que "ça suffit". "Vous avez un système très privilégié et vous êtes encore en train de demander d'avoir chacun une école au bout de votre rue". Comme l'a dit Cristiano, "vous ne voulez faire aucun effort, que vous êtes des enfants gâtés, etc.". C'est peut-être un peu provoquant mais c'est une réalité à laquelle nous devons faire face au quotidien pour défendre les intérêts du système. C'est la raison pour laquelle je trouve que, contrairement à ce que les apparences peuvent parfois donner, ces deux dernières années ont été extrêmement riches de prises de conscience, d'évolution, de propositions vers l'acceptation du principe selon lequel le système doit consolider ses fondamentaux mais aussi évoluer et s'ouvrir. Un système qui ne s'ouvre pas est un système qui meurt.

Je fais une petite parenthèse. Quand on a un État membre qui ne respecte pas nécessairement les obligations nées du système avec pour conséquence que nous n'arrivons pas à ouvrir le système comme on voudrait le faire, on doit se battre au niveau local pour préserver l'accès des enfants des institutions à l'éducation. C'est pourquoi nous avons poussé pour que tout le monde prenne conscience de la nécessité de la réforme.

Je crois que pour faire bouger les choses il faut laisser la place au dialogue. Il est vrai que, parfois, nos discussions, que ce soit avec un certain nombre d'entre vous ou avec les représentants du personnel, n'ont pas toujours été faciles et parfois été un peu passionnées.

Toutes ces contradictions, c'est aussi la richesse du système. Le problème est comment intégrer cette diversité dans le système, comment ouvrir au maximum le système au citoyen comme un autre facteur d'intégration.

Le seul problème, c'est qu'il faut le faire de façon maîtrisée. Il faut le faire dans le cadre de partenariats de confiance. Il faut le faire en respectant la diversité des uns et des autres, et avec des visions nationales vous ne pouvez pas imaginer à quel point elles peuvent être différentes.

Il y a des États membres pour lesquels véhiculer sa langue, offrir des professeurs, fournir autant de professeurs que c'est nécessaire est un atout, une volonté parce que c'est une occasion exceptionnelle pour eux de véhiculer leur langue, de promouvoir leur place dans l'Europe, etc. Il y a d'autres États membres pour lesquels c'est exactement le contraire. La philosophie est totalement différente. J'ai beaucoup d'admiration pour les directeurs et directrices d'écoles qui doivent gérer ces situations parce qu'au quotidien, cela crée, Renée Christmann pourrait en témoigner aussi au niveau central, des difficultés et des incompréhensions considérables pour avancer.

Malgré les discussions extrêmement difficiles, il y a une détermination au niveau de la Commission qui est sans faille. Cette détermination, elle vient d'en haut. En témoignent, l'attention qui est donnée par notre propre Commissaire, le Vice Président Kallas, mais aussi par le Président lui-même, par son entourage. Mais elle est aussi relayée à tous les niveaux, tout simplement par les représentants du personnel, par les associations, parfois pas toujours assez organisées, mais moi je crois qu'il faut pousser les gens à être ensemble, à discuter.

N'oublions pas que nous représentons l'ensemble des Institutions, pas seulement la Commission. Cette collaboration, même si elle est difficile, est un atout lorsqu'on va défendre des positions à l'extérieur.

Je voudrais aussi souligner le rôle que joue dans cette collaboration M. Bösch, Président de la COCOBU, un parlementaire très connu et dans une commission de grande importance si on considère le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire. Il nous a énormément aidés. Il nous a toujours soutenus. Je crois que c'est un élément très important.

Mme Christmann, qui est Secrétaire général, est elle-même témoin du gros travail et de la vraie volonté depuis deux ou trois ans avec les présidences successives, néerlandaises, portugaises et maintenant finlandaise pour consolider les fondamentaux de la Réforme si possible avant la fin de la présidence finlandaise. La décision a été prise de faire un Conseil Supérieur exceptionnel consacré à la réforme. Ceci montre la volonté d'avancer là-dessus.

Le dialogue, l'ouverture et la compréhension, nous servent énormément dans la défense de nos positions, au contraire des positions excessives. Si nous devons nous battre à Bruxelles de façon extrêmement dure avec les autorités locales pour que les engagements soient respectés, tout en préservant d'abord les intérêts des élèves qui sont là, ça ne nous empêchera pas en parallèle de nous battre pour faire ouvrir le système.

J'ai déjà dit et je le dit régulièrement. Je serais très heureux qu'il y ait plus d'EE à Bruxelles, au Luxembourg, qu'il y en ait une à Cadarache. Mais cela doit se faire dans le cadre d'un système de contrats, d'un contrat qui garantisse une éducation reconnue en préservant les fondamentaux parce que Autonomie n'est pas Indépendance. Parce que si on laissait faire n'importe quoi, on ne véhiculerait plus de valeurs communes. Il faut donc faire attention.

Vous pouvez être certain d'un engagement plus que fort de la Commission pour bien sûr défendre l'enseignement, et parallèlement le faire de façon réaliste en ouvrant le système. J'attends beaucoup de ces États Généraux dans la mesure où il s'agit aussi d'une occasion unique pour chacun de mieux comprendre les enjeux, de mieux se comprendre entre nous, de mieux comprendre que la diversité et être différents, c'est un atout. Ce ne doit pas être une occasion de se quereller mais de mieux défendre ensemble les valeurs communes du système.

En tout cas, c'est ma responsabilité comme c'est la responsabilité d'un certain nombre d'entre nous, de le faire dans le sens de l'intérêt général malgré les égoïsmes et les visions à court terme de certains. C'est notre devoir de le faire de façon solide afin de donner une vraie perspective d'avenir à l'Europe et aux enfants.

Merci

Deuxième session:
Témoignages sur l'éducation
européenne



Ariane Wilson,
Ancienne élève et écrivaine



Il est, je pense une devise éducative qui dit que: 'tout se joue avant 6 ans'. Moi je suis rentrée à l'EE à 5 ans et demi, donc il y avait encore 6 mois pour faire de moi une bonne européenne.

Le terrain était déjà fertile, j'étais le produit d'une entente cordiale entre, une mère française et un père britannique débarqués depuis peu en Belgique.

Mais ma conscience s'aiguïsa au premier jour de mon entrée au bac à sable européen, lorsque dans un élan un peu trop enthousiaste que j'avais donné à ma balançoire, je mis un coup de pied dans les lunettes d'un petit danois, qui entre des coulées de sang et de larmes, comprit que je lui disais pardon.

Mes 6 ans sonnèrent, les dés étaient lancés, avec quelques dents manquantes, je commençais l'allemand.

L'allemand c'était très amusant. Ça s'apprenait en illustrant un dictionnaire personnalisé, puisque nous ne savions pas encore écrire et que les enfants de la classe étaient de nationalités diverses.

Il paraît qu'un jour, quelques mois plus tard, devant la porte noire de Trieste je tins en haleine, un vieux couple autochtone en leur déballant pendant plus d'un quart d'heure, un discours passionné, dans un patois inventé que je prenais pour la langue de Goethe.

On insiste sur la formation précoce aux langues étrangères. Je pense qu'il s'agit aussi d'autres choses et qu'on est un peu trompé par les apparences. Ce que les années d'école primaire formaient à l'EE, c'était une capacité de communication plus abstraite, plus sophistiquée et moins formelle.

Dans Euromath, je ne sais pas si ça existe toujours, le langage des maths était idéogrammatique, algébrique ou iconographique.

Dans les heures européennes, le langage de la prof italienne était la cuisine. Celui du prof de néerlandais, les puzzles en bois et dans la cour de récréation, la langue commune était le jeu, la bagarre, le rire, le mouvement. Arrivèrent les grecs, les espagnols, les portugais et on les entraînait dans notre manège de signes.

A 10 ans, j'entrais dans une version plus solennelle de ce jeu de combinatoires à la grammaire fluide: l'orchestre de l'école européenne d'Uccle.

Je ne peux m'empêcher d'insister sur l'importance qu'a eu cet orchestre dans ma scolarité, et dans celle de centaines et de centaines d'autres enfants dirigé par un professeur, qui était parmi d'autres extrêmement engagé et qui a investi 25 ans d'énergie dans ce projet.

Chaque année, nous faisons à Pâques une tournée et je peux dire que ce voyage m'a tout appris.

La première année, à me laver les cheveux toute seule, la deuxième année à faire des bulles avec des chewing-gum, la troisième année à jouer au poker et vous devinez la suite parce qu'il y a eu 9 voyages.

Nous exportions une image de l'Europe hors des murs de notre école et parfois même hors des murs de l'Europe.

J'ai ce souvenir assez sublime d'avoir joué les rythmes ibérisants, si je peux inventer un mot, de "España", l'œuvre d'un compositeur français au pied de l'Acropole.

Je me souviens aussi d'avoir passé avec trépidation le "Check point Charly" et d'avoir partagé avec fascination le quotidien familial en Hongrie, en ancienne Tchécoslovaquie, à Prague, à Bratislava, à quelques années des événements de 89.

Surtout l'orchestre, pardonnez-moi des métaphores peut-être un peu faciles mais importantes, apprenait littéralement et figurativement à s'accorder. Le moment passé à trouver la même note, à se mettre à la même fréquence, à harmoniser les timbres, est essentiel avant toute inspiration commune.

C'est ce moment de fusion suspendu qui donne l'élan à la première note.

Dans le travail de tout orchestre, la recherche d'un son global, au sein duquel chaque section instrumentale et chaque individu conserve sa singularité, requiert une discipline et une écoute qui pourrait symboliser le défi de toutes les Communautés.

Les italiens restaient ceux qui parlaient trop fort. Les français, ceux qui se plaignaient, les espagnols, ceux qui mettaient des jeans trop courts, les grecs des survêtements trop longs, les danois ceux qui tutoyaient leurs profs. Et tant mieux, car au moment de l'accord, ce sont ces diversités qui ont fait la richesse du son commun.

Au sein de cet orchestre et de cette école durant toute mon adolescence, l'Europe était une évidence, peut-être plus encore qu'aujourd'hui, elle était culturelle et amicale. Politique dans le sens civique.

Nous étions certes sur une petite île, une île utopique, mais je crois en la réalité de certaines utopies. Une utopie hors territoire, vouée à s'étendre, à se démultiplier, à jeter des passerelles. Mais sur cette île utopique hors territoire, ce qu'elle m'a légué en particulier, c'est une grande flexibilité, je l'évoquais dans l'utilisation de langages divers et aussi une tendance à être décalée.

Mais je voudrais parler de ce décalage comme d'un trait positif, même si parfois il n'est pas toujours facile à vivre.

Être en dehors des systèmes nationaux, cela forme des esprits hors systèmes, tout en permettant de côtoyer de nombreux systèmes.

Dés lors, que nous quittions l'île, à moins de suivre peut-être la voie des institutions européennes, nous étions décalés.

J'étais britannique, mais j'ai fortement ressenti que je ne l'étais pas lors de mes études dans l'une des cinq plus importante université britannique. J'étais française, mais j'ai fortement ressenti que je ne l'étais pas lors d'un second tour d'études en France. Dans les deux lieux, on me trouvait exotique.

Mais ce décalage donne une distance critique qui me semble très importante, qui parfois aliène ou empêche l'appartenance mais qui rend lucide, observateur, qui donne une sorte de discernement qui permet d'éviter les alliances faciles et les intolérances, bien sûr.

La non appartenance peut être une manière de liberté, une forme de légèreté.

J'avais pour bagage l'art du glissement, du '*fine-tuning*', encore une métaphore de l'accord et j'ai donné pour réponse à ce symptôme du décalage, un renforcement de ce décalage par une espèce de nomadisme, un vagabondage de sentiments que j'ai traduit par de nombreux voyages et en revêtant le camouflage de diverses fonctions: écolière en Belgique, étudiante en Angleterre, anthropologue en Indonésie, professeur au Japon, apprentie bâtisseuse en Autriche, journaliste à Paris.

J'ai fini par développer une espèce de forme de voyage onirique, quitte à rester dans l'utopie où un objet d'expression artistique, parfois un instrument de musique, parfois des structures architecturales tiennent lieu d'intermédiaire entre elles.

Finalement, depuis quelques mois, je me retrouve à Aachen, sous le regard de Charlemagne, patron de l'Europe.

J'y enseigne et, par hasard, par fortune ou par ironie, le sujet de la première conférence que l'on m'a confiée portait sur la notion de frontières.

Je me suis trouvée à prêcher le maintien de certaines frontières, pas des frontières dures, plutôt que des frontières seuils, des frontières enveloppes qui permettent la négociation, tout en préservant les identités. Ces frontières au sein d'un monde où les frontières se dissolvent.

Inconsciemment, je répétais les leçons que m'ont apportées l'enseignement européen à l'EE d'Uccle.

Merci

Michael Stenger,
Ancien élève et ancien Président de l'APEEE de Bruxelles 2



L'introduction faite par Georges tout à l'heure me laisse supposer que je suis plutôt rangé parmi les anciens combattants, alors que j'avais l'intention de participer encore à un développement futur.

Aussi allemand que je puisse être, j'ai tout de même quelque chose de commun avec un célèbre gaulois dont le village résiste toujours. Nous n'avons pas en commun uniquement le tour de taille, mais également le fait que je suis tombé dans cette marmite des EE, il y a très longtemps déjà et je n'en suis réellement jamais sorti.

Cela s'est passé en 3 phases.

La 1^{ère} phase est ma scolarité à Varèse, qui pour moi restera certainement la plus belle de toutes les écoles, pardonnez-moi pour les autres.

La 2^{ème} phase a commencé il y a déjà 2 ou 3 ans avant la naissance de nos enfants. La grande bagarre avec mon épouse qui était anti-école européenne et moi, qui sait pourquoi, était convaincu. Visiblement je l'ai emporté.

La 3^{ème} phase est celle où de parent passif, je suis passé il y a quelques années, à la phase parent actif et là les choses se sont inversées. Je suis devenu très critique et mon épouse persiste à dire que c'est la meilleure des écoles, comme quoi la vie de couple n'est quand même pas facile à gérer.

Ce que je voulais vous dire et je serai quand même assez bref pour essayer de laisser beaucoup de temps aux débats qui vont avoir lieu tout à l'heure, c'est que la première phase, celle de l'époque où j'étais élève, paradoxalement c'est un total non événement pour moi.

J'ai eu une scolarité fabuleuse, équilibrée mais en tant qu'élève, je ne me suis jamais posé la moindre question sur quoi que ce soit.

Tout ce que j'ai vécu à Varèse, pendant les 12 ans que j'y ai passé, était normal. Je ne me suis jamais posé les questions que je me pose en position de parent aujourd'hui.

D'ailleurs, quand je discute avec mes enfants, ils n'ont pas les mêmes sentiments que moi en ce qui concerne une surpopulation de nos écoles, les difficultés à les gérer. Ils vivent une scolarité relativement équilibrée comme cela l'était exactement pour moi, je n'ai jamais rien remarqué de particulier.

Pour vous donner un exemple, j'ai quitté l'Italie à 18 ans pour aller étudier en Belgique. J'ai découvert le 'Lac Majeur' quand je ne l'avais plus. Le Lac Majeur, au bord duquel j'ai grandi, était une chose tout à fait normale, tout comme aller skier tous les week-ends. Ce n'est que quand on n'a plus les choses, qu'on se rend compte qu'elles existent. C'est un peu la même chose dans nos discussions qu'on devrait avoir pour l'avenir.

Il était tout à fait normal de pouvoir aller étudier partout en Europe. Je ne me suis jamais posé la question. C'est comme ça. J'ai un bac européen et ce bac d'ailleurs que j'aimerais qu'on défende 'bec et ongles' en sa qualité d'instrument fabuleux et unique, qui nous permet d'aller étudier partout, même en Suisse. Vous pouvez vous présenter dans n'importe quelle université en Suisse, vous y serez acceptés avec ce 'fameux papier'.

Donc quelque part, l'école qui m'a permis d'aller étudier en Belgique, m'a permis après de voyager à travers l'Europe, m'a permis tout naturellement de parler plusieurs langues et de me sentir à l'aise dans ces pays. C'est aussi quelque chose de phénoménal.

Certes, je crois qu'Ariane à raison, on est parfois observé bizarrement. Je me souviens qu'en débarquant à Gembloux, on m'a dit " tu fransquillonnes ", expression pour dire que je parlais 'à peu près' correctement le français. Je me suis ensuite adapté au pays : intégrons-nous quand même, soyons sérieux.

Le fait est qu'avec cette école, ce système nous permet de voyager, de nous déplacer, d'aller loin, beaucoup plus qu'un système normal. Donc, il doit absolument être développé.

J'ai aujourd'hui une entreprise en Belgique, une en Chine et une en Afrique.

Je suis certain que cette capacité de vivre ou de travailler sur trois continents m'a été donnée au départ grâce à mon parcours écolier et certes aussi par mes parents. Et là, je m'adresse aux parents: fondamentalement, notre rôle est d'élever nos enfants dans cet esprit, de les préparer à l'école et il revient à l'école de faire son autre travail, qui est d'enseigner.

**Christian Mandl,
Ancien élève et Président de Skyeurope**



Je suis un ancien élève de L'EE de Woluwé, j'ai eu mon bac en 1991 et étant donné que ma mère avait quitté la commission européenne à l'époque, pour élever ses enfants, je suis rentré en tant qu'élève 'non de droit', on appelait cela de ce nom horrible à l'époque et en plus j'étais autrichien, qui était un pays qui n'était pas encore membre de l'union européenne à l'époque et aujourd'hui je mesure encore la chance qui m'a été donnée d'être justement élève des EE.

J'étais également très impliqué, en charge du journal des élèves et du Comité des élèves, j'étais également Président du Comité Supérieur des élèves des EE et avec le recul, je suis impressionné par cet exercice de démocratie participative qu'on avait dans les EE il y a déjà 15 ans et je pense qu'il faut encourager cet exercice à l'avenir en donnant aussi la parole aux élèves.

Ce qui est important avec les EE, ce n'est pas juste le baccalauréat européen, c'est avant tout la qualité du cursus et en particulier l'utilisation des langues vivantes pour l'enseignement des disciplines et je pense que ce qui est le plus important et le plus symbolique, c'est l'enseignement de l'histoire dans la langue véhiculaire et je me souviens, je suppose que c'est toujours le cas aujourd'hui, qu'on n'utilisait pas de manuels scolaires. En fait les professeurs allemands qui enseignaient à de jeunes francophones ne trouvaient pas tout simplement de manuels scolaires qui présentent l'histoire d'une manière acceptable pour les différentes nationalités.

C'est un beau symbole des EE et c'est peut-être ça l'élément qui m'a le plus marqué.

C'est clairement une expérience multiculturelle et sans vouloir rentrer dans le mélodramatique, je pense que c'est vraiment un facteur de paix. Je pense que les

fondateurs des écoles européennes ont été visionnaires. Ils ont compris que construire une conscience européenne, ça passe par l'école et j'ai vu récemment un reportage sur une école où des juifs et des palestiniens étudient ensemble et c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire d'avoir ces 2 peuples dans la même classe, je pense que lorsqu'on a partagé un bac à sable ensemble, on ne peut clairement plus se faire la guerre par la suite.

L'expérience professionnelle, c'est également une suite logique des EE. Je suis un européen de l'ouest qui a fait carrière en Europe de l'est, un peu à l'inverse des flux migratoires dont beaucoup avaient peur avec l'élargissement.

J'habite à Bratislava, la capitale de la Slovaquie. J'ai fondé une compagnie aérienne qui s'appelle Skyeurope, qui a +/- 3,5 millions de passagers par an, 900 employés, un chiffre d'affaire de 230 millions d'euros et je ne pense pas que j'aurais réussi à réaliser ce projet si je n'avais pas eu la chance de passer par l'EE et d'avoir cette ouverture d'esprit.

Alors, pour parler un peu du futur des EE, je pense qu'il ne s'agit pas maintenant d'avoir une nostalgie pour le passé. L'Europe a changé et les EE doivent également évoluer. Mon expérience en qualité de chef d'entreprise m'a appris que pour réduire les coûts, il faut grandir, il faut générer des économies d'échelle et c'est totalement illusoire de penser qu'on va sauver les EE en réduisant le nombre des EE. Cela risque d'augmenter les coûts et de mener à leur perte, donc il faut au contraire essayer de démocratiser les EE, il faut éviter des ghettos élitistes, je suis tout à fait en faveur du concept des écoles associées.

Je pense aussi qu'il faut exporter le cursus et en particulier celui de l'enseignement de l'histoire dans la deuxième langue et également le baccalauréat européen.

Il faut avoir le courage d'ouvrir le financement des EE à d'autres acteurs, éventuellement même privés, pourquoi pas.

Le but n'est pas juste d'avoir des établissements physiques mais d'obtenir un programme d'enseignement, un genre de 'label de qualité' et si justement on compare cela avec le monde des affaires, c'est un genre de système de franchise ou finalement le 'label de qualité' est ce qui s'impose et donc, l'organisation pratique: les locaux, les murs etc.... sont moins importants.

En conclusion, je dirais également que je suis depuis peu un jeune papa et je réalise que le plus beau cadeau que l'on puisse donner à nos enfants, c'est avant tout de pouvoir leur offrir un enseignement de qualité, j'espère, par conséquent, que l'éducation européenne des EE pourra s'exporter à l'avenir.

Merci beaucoup.

**Loïc Mercereau,
Ancien élève, haut cadre Renault, 1^{er} baccalauréat européen**



Bonjour à tous,

Je ne travaille pas chez 'Rolls-Royce' mais chez Renault. Je vais quand même essayer de parler de l'école.

Je fais partie de la première promotion du baccalauréat européen.

50 ans d'éducation européenne, vous dites, mais est-ce que je dois croire que je suis rentré à l'école européenne, il y a près de 50 ans, c'est une plaisanterie, c'était hier.

J'ai quitté l'école, l'école elle ne m'a pas quitté.

J'ai à l'égard de l'EE, une relation passionnelle, un attachement inconditionnel. Elle m'a révélé à la vie, elle m'a plongé dans le bonheur, elle a été l'ouverture de la vie la rupture aussi, comme traumatisme à l'envers.

Elle a formé mon imaginaire, elle a formé ma personnalité, elle fait partie de moi. Toute cette histoire d'amour a commencé le premier jour quand le suis rentré dans ce petit pavillon bas de l'école d'Uccle. Tout m'étonnait et tout me plaisait, les élèves d'abord, il y avait beaucoup d'étrangers, ils étaient différents, ils avaient voyagé, ils avaient vécu autre chose, ils avaient vécu autrement.

J'étais très désireux de les connaître et puis il y avait des filles et je sortais d'une école de garçons.

J'ai compris rapidement que ma classe serait plus qu'une classe, ce serait un groupe

de vrais amis qui échangent de cœur à cœur. Cette amitié, elle continue aujourd'hui, ce n'est pas un hasard. J'étais étonné par la taille de l'école, on était 9 dans notre section francophone, 25 si on ajoutait toutes les sections italiennes, néerlandaises et allemandes et à l'époque, l'école comprenait 195 élèves en tout. Alors ça donnait une dimension quasi familiale qui était très agréable.

J'ai été aussi étonné par l'attitude des adultes. Bienveillante et confiante. Les professeurs m'appelaient par mon prénom, cela ne m'était jamais arrivé. Ils donnaient confiance et du coup j'avais confiance, j'avais confiance en moi. En fait, je découvrais une autre image de l'autorité.

Une autre chose qui m'avait frappé, c'est qu'il n'y avait pas de classement. La première fois que nous avons eu une note globale calculée avec des coefficients par matière était au baccalauréat. Je pense que c'était significatif de l'attention que donnait l'école à la progression de chacun plutôt qu'à la compétition.

50 ans d'éducation européenne, l'école donnait non seulement un enseignement mais aussi une éducation.

Mais on apprenait aussi à être, à être avec les autres. Il n'y avait pas de cours pour ça. Il suffisait de se connaître, de jouer ensemble, de se plaire, de se plaire mutuellement, de vivre dans une ambiance créée par l'objet même de l'école.

L'école était une école internationale évidemment, qui permettait un brassage des cultures qui est si important, où certains cours étaient donnés pour moi en allemand, par exemple l'histoire, mais elle était plus que ça, elle avait un dessin.

Pour nous enfants, l'Europe était bien loin des questions d'atomes, d'agriculture, de charbon d'acier, de subventions, et de tous ces machins, ces gros sous là.

Non, l'Europe avait pour but d'éviter la guerre entre l'Allemagne, la France, l'Angleterre et puis tous les autres pour toujours et dans ce cadre là, l'école avait pour dessein à nos yeux, de préparer l'avenir, l'avenir de l'Europe au travers de nous.

Alors on était idéalistes. Moi je me présentais comme un citoyen européen de souche française et je ne me doutais pas que tout le monde aurait cette nationalité là quelques années plus tard.

Nos parents étaient idéalistes et puis il fallait pour créer l'Europe. C'est aussi parce que mes parents ont tous les deux été résistants, qu'ils ont voulu avec les allemands, construire la paix et rejoindre les communautés. Les enseignants, les autres personnes qui travaillaient à l'école, ne faisaient pas seulement leur travail, ils effectuaient une mission.

Ils nous transmettaient par leur simple comportement la volonté de comprendre les autres et la nécessité de construire l'Europe.

Au-delà de son dessein, l'école avait une âme. Nous avions la certitude d'être dans le vrai. Nous avions la ferveur de nos convictions, nous avions l'enthousiasme des bâtisseurs, on était certain de participer à la construction d'un nouveau pays, on avait la foi.

J'ai eu une chance inouïe et je n'y suis pour rien. Je remerciais toujours la

génération d'avant d'avoir créé l'EE. L'école de m'avoir transmis la foi européenne et de m'avoir permis de devenir moi.

Et je remercie toujours mes parents qui m'ont mis dans cette école.

A l'époque, la vie était facile, avec un idéal qui allait de soi avec des valeurs qui allaient de soi.

Le monde a changé, l'Europe a changé, l'EE sans doute aussi, pas celle que je garde en moi.

Alors au total, d'où vient la passion pour l'école; j'ai cité quelques raisons mais qui n'expliquent pas tout. Elles n'expliquent pas la magie de ces années et n'expliquent pas la marque que l'école a laissée en moi.

La vraie raison, vous la connaissez, vous y travaillez, c'est l'esprit européen.

Ateliers thématiques



Atelier 1 – Baccalauréat européen

The European Baccalaureate in the light of the experience of European schools (Type 1, 2 and 3)

Président: Jacques Steiwer, *ancien directeur des écoles européennes, ancien représentant du personnel enseignant*

Rapporteur: Anna Silvano, *ancienne présidente de l'APEEE de Varese, GUDEE*

INTRODUCTION

Le Baccalauréat européen (BE) est un certificat très apprécié, qui évalue l'aboutissement d'un programme pédagogique unique qui n'est actuellement proposé qu'aux Écoles européennes (EE). Des élèves issus de différents pays d'Europe sont éduqués ensemble et suivent le programme des EE dans un environnement européen multilingue et multiculturel, tout en étant exposés à leur langue maternelle et à leur culture.

Le système BE/EE, qui comporte des sections linguistiques et un enseignement dans la langue maternelle dispensé par des locuteurs natifs, permet aux élèves qui vivent à l'étranger de recevoir un enseignement dans la langue et dans la culture de leur pays d'origine. Ceci permet à ces élèves de réintégrer sans difficulté les écoles ou les universités de leur pays lorsqu'ils rentrent chez eux. L'enseignement dans la langue maternelle, y compris dans les langues européennes moins largement usitées, constitue une caractéristique importante du système des EE pour les familles qui envisagent de vivre à l'étranger, pour les entreprises et les institutions qui attirent un personnel international ainsi que pour la mobilité professionnelle que requiert de plus en plus le Marché interne.

Le système des EE encourage de manière unique la diversité culturelle et linguistique de l'école et nourrit un fort sentiment d'identité européenne. Les élèves qui fréquentent déjà l'école primaire interagissent avec leurs camarades des autres sections linguistiques dès la cour de récréation et lorsqu'ils travaillent ensemble sur des projets et matières diverses. À l'école secondaire, les cours d'histoire et de géographie sont dispensés dans une langue véhiculaire. Des groupes de nationalités mixtes reçoivent un enseignement donné par des enseignants issus d'une culture européenne différente, ce qui leur donne une vision plus large de ces matières. Cette socialisation multiculturelle unique encourage la tolérance et la compréhension des différences mutuelles.

Les programmes qui mènent au BE constituent une véritable synthèse européenne, à laquelle contribuent des enseignants et des inspecteurs de l'ensemble des pays européens. Les examens du BE sont présentés dans la langue maternelle de l'étudiant, ainsi que dans sa langue véhiculaire. Le programme, qui est harmonisé, propose un vaste panel d'options permettant aux élèves de se spécialiser, notamment, par exemple de choisir les lettres et les sciences, ainsi que de choisir trois langues autres que leur langue maternelle jusqu'à la fin de leurs études.

La Convention permet aux titulaires du baccalauréat européen «*de solliciter leur admission dans toute université existant sur le territoire de chaque État membre, avec les mêmes droits que les ressortissants de cet État membre ayant des titres équivalents.*» (Cfr. Convention de 1994 portant Statut des Écoles européennes, Article 5, 2.b.). Le Baccalauréat européen, reconnu et souvent loué, permet l'accès à l'éducation universitaire partout en Europe. Le BE permet à son détenteur de demander son admission dans toutes les universités européennes.

Le Parlement européen est d'avis que l'expansion des échanges d'étudiants entre universités européennes, la mondialisation de l'économie et la grande valeur intrinsèque du Baccalauréat européen, justifient une plus large diffusion de ce dernier.

DISPONIBILITE PLUS GRANDE DU BACCALAUREAT EUROPEEN

Le succès du baccalauréat européen a entraîné un intérêt accru pour une plus grande disponibilité dans plusieurs États membres. L'option d'offrir le Baccalauréat européen en dehors du système scolaire actuel devrait être considérée. Il y aurait de l'intérêt à généraliser le Baccalauréat européen comme un diplôme de fin d'études en dehors des écoles européennes; cependant, les garanties nécessaires devraient être en place afin d'atteindre les normes de qualité qui régissent ce diplôme.

Ce qui est clair, c'est qu'il y a un besoin d'améliorer les standards internationaux de l'organisation, l'administration et l'assurance des aspects qualitatifs du Baccalauréat européen, en commençant avec un exercice d'évaluation externe par le Conseil supérieur afin d'identifier les mesures qui doivent être prises, avant que la décision soit prise de rendre les examens disponibles à des écoles en dehors du système éducatif européen.

CONSEIL D'EDUCATION POUR LES ECOLES EUROPEENNES

Actuellement, le baccalauréat est géré par le Bureau du Secrétaire général, en association avec le Conseil d'inspection. Cette mesure a été initialement conçue lorsque le baccalauréat était accordé à un nombre limité d'élèves inscrits dans les écoles européennes, dans un petit nombre de langues, et ce système ne sera pas en mesure de continuer à fonctionner dans un contexte de croissance du nombre d'élèves sur de nombreux sites, de nouvelles langues s'ajoutant aux langues actuelles.

Indépendamment de l'introduction d'un autre type de certificat de fin de scolarité, la haute valeur intrinsèque du BE doit être maintenue. Le système d'examen du baccalauréat doit être revu en vue d'assurer une approche harmonisée et une haute qualité académique. Entre autres, préoccupations concernant l'absence d'une réelle évaluation qualitative des dispositions du système scolaire européen en matière d'enseignement et sur le fonctionnement du système d'inspection.

Étant donné que selon le point IV Accord du document 2005-D-342-4, l'agrément est censé entraîner la reconnaissance de l'équivalence des études, les parents se doivent d'exiger que cette équivalence ne compromette nullement la

reconnaissance des études prévue à l'article 5.1. de la Convention portant sur le Statut des Écoles européennes. Les Conseils d'inspection des Écoles européennes sont garants de la qualité de l'enseignement dispensé dans celles-ci. Qui sera garant de la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles associées ?

Il a été suggéré qu'une solution pratique et efficace afin de faire face aux nouveaux défis, soit d'établir un Conseil d'éducation pour les Écoles européennes qui agirait comme un conseil d'inspection pour à la fois le Baccalauréat européen et le diplôme de fin d'études alternatif. Ce Conseil pourra être composé de représentants des États membres et des institutions européennes, et pourra assumer les trois parties éducatives reliées du système éducatif: l'établissement du programme; les inspections et les examens finaux. Ceci simplifierait le système existant, et replacerait le Conseil d'inspecteurs et une partie significative du travail du Conseil supérieur (ainsi que le Comité d'enseignants), et une partie importante du travail du bureau du Secrétaire général, par un système plus indépendant d'un point de vue opérationnel. Simultanément, l'établissement d'un Conseil d'éducation pourra fournir une opportunité de revoir et mettre à jour le programme des écoles.

DOCUMENTATION

P5_TA(2002)0605 – Résolution du Parlement européen sur le financement futur des écoles européennes [2002/2083(INI)]

COM(2004)519 – Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen.

2004-D-532-en-2 – Rapport du Groupe de travail Troika II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

1612-D-2004-en-1 – Rapport annuel du Secrétaire général du Conseil supérieur des écoles européennes

P6_TA(2005)0336 – Résolution du Parlement européen sur les options pour développer le système des écoles européennes [2004/2237(INI)]

2005-D-342-en-4 – Rapport du Groupe de travail Troika II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

2006-D-224-en-1 – Written Communication: Discussion Paper for the Conference on the Future of European Schools 15 – 16 May 2006 at Noordwijk, the Netherlands (only in English)

2006-D-1510-en-1 – Rapport du Groupe de travail sur Le futur des écoles européennes

IP/06/1560 – Promouvoir le baccalauréat européen dans un système scolaire européen ouvert et renforcé

CONCLUSIONS

Jacques Steiwer,
Ancien Directeur des écoles européennes, ancien représentant du personnel enseignant



Je vais arrondir ce compte-rendu de notre groupe de travail avec quelques considérations un peu plus générales qui se sont dégagées de la discussion de ce matin.

Une première conclusion qui me paraît importante, c'est de marquer l'accord pratiquement unanime de toute la salle sur la Qualité du Bac européen existant.

Tout le monde s'accorde à dire que c'est un instrument extraordinaire aux mains des enseignants et au service des élèves. C'est un bon outil pédagogique dont nous disposons et ce serait dommage de le détériorer ou de le diluer dans une version allégée future.

Cependant, les gens qui sont intervenus et ceux qui ont participé au débat tombent d'accord aussi sur les obstacles qui s'opposent à une transformation du baccalauréat existant en un baccalauréat plus généralisé qui serait un instrument qui s'offrirait à beaucoup d'écoles. L'examen serait multiplié par 20, 50, 100, 200 au niveau de toute l'union européenne actuelle alors que le baccalauréat existant se donne seulement dans 14 et même actuellement 12 écoles et donc avec douze jurys d'examen. C'est là le premier obstacle à surmonter: comment alléger les jurys d'examen d'un point de vue purement pratique parce que tout le corps des correcteurs externes et le corps des inspecteurs, pour nécessaire qu'il paraisse pour garantir la qualité actuelle, est difficile à multiplier dans sa structure actuelle; non seulement pour des raisons financières mais aussi pour des raisons purement

organisationnelles.

Je vois difficilement un second corps de correcteurs se mouvant au niveau européen avec des indemnités de voyage, de séjour de fonction pour assurer le bon fonctionnement d'une centaine ou deux de membres de jurys d'examen.

Encore que ceci soit une simple question technique, on peut changer cela dans un avenir plus ou moins proche mais il faut y songer.

Un autre obstacle de nature pédagogique nous est apparu : comment assurer la qualité de l'enseignement en amont du baccalauréat européen. En d'autres termes, comment assurer que le curriculum européen élaboré après des années et des années de travail soit porté avec efficacité vers les élèves par un corps enseignant de qualité et contrôlé par un corps d'inspecteurs de qualité également.

C'est une question qui, encore une fois, peut se résoudre pratiquement si on est préparé à assumer un certain nombre de changements.

Là où les choses deviennent encore plus compliquées c'est le troisième obstacle que nous avons vu : celui du corps enseignant recruté pour les écoles de type 2, et de type 3 éventuellement, et qui serait bien sûr des enseignants qui n'entreraient plus dans le statut des enseignants des écoles de type 1. Il s'agirait d'enseignants recrutés au niveau local, avec des salaires locaux et un statut local, qui de ce fait seraient placés sur un pied d'inégalité avec les enseignants des écoles de type 1.

Là, il faudrait une sorte de révolution, le mot a été cité aussi ce matin dans notre groupe de travail, on a fait remarquer que la révolution française avait commencé avec des états généraux aussi et que c'est dans la nuit du 4 août que les états généraux ont fait renoncer l'aristocratie à tous leurs privilèges et que ce serait ce type de révolution qui serait peut-être nécessaire pour arriver à une généralisation du baccalauréat européen.

Il n'empêche que malgré ces difficultés, nous sommes conscients de la nécessité de généraliser le baccalauréat et nous sommes parfaitement conscients aussi de la possibilité de le faire pourvu qu'une volonté politique existe dans ce sens.

Alors je conclurais avec un autre adage de politicien, je crois que dans ce domaine, il faut de l'audace, de l'audace et encore de l'audace.

PRINCIPAUX POINTS DU DEBAT

Selon la convention signée entre les États membres, à l'heure actuelle dans les 12 écoles européennes, le BAC européen est délivré à condition que les élèves aient suivi leur 6ème et 7ème années dans une EE. Le Bac prévoit au moins des examens en LII, et histoire ou géographie en LII, avec des programmes unifiés. Nous avons eu une présentation du système du BAC.

Nous avons constaté l'efficacité pédagogique et la nécessité d'ouvrir le BAC dans la plus large mesure possible à condition de garantir la qualité.

Pour arriver à cela, nous avons examiné le minimum nécessaire pour en garder le niveau:

- Langue maternelle, et exigence de l'évaluation dans la langue

- maternelle;
- Double correction;
 - Niveau de langues garanti (langue II dès la 1ère année par des locuteurs natifs);
 - Bac Histoire et géographie en langue véhiculaire;
 - Choix en 6 et 7, relation avec le nombre d'enseignants disponibles;
 - Jury: multiplié par le nombre d'écoles;
 - Statut des enseignants (Type I, statut spécial égal dans toutes les EE).
 - Témoignages Type II, Parme, Dunshaughlin – Type III
 - Parme est en train de s'aligner sur le système européen;
 - Dunshaughlin, l'État irlandais n'est pas intéressé au Bac, système national plus LII;
 - École de Culham est en train de travailler pour qu'on puisse garder le système tel quel, avec un autre moyen de financement.

Types II et III, salaires nationaux, enseignants nationaux, responsabilité de l'Etat membre d'accueil sans contrôle des diplômes/habilitations à l'enseignement de la part des autres États membres.

Réflexion en cours sur le système de correction/évaluation BAC; pour l'instant 30 % de la pondération des examinateurs externes, on nous a parlé de 50-50, mais les discussions en cours dans un groupe de travail du Conseil Supérieur proposent 70%.

SUITES DES CONCLUSIONS DE L'ATELIER

Anna Silvano, ancienne présidente de l'APEEE de Varese, GUDEE



Tous les participants attirent l'attention sur le fait que l'extension du baccalauréat européen à une échelle large est avant tout un problème de volonté politique des États membres de l'Union européenne, car une telle extension implique, outre la mise en place d'un appareil administratif permanent, des engagements financiers considérables.

Non seulement il faut garantir que les classes six et sept du secondaire soient

organisées sur le modèle susceptible de mener au baccalauréat européen, avec les options et les obligations que cela comporte, mais il faudra aussi veiller à une qualité de l'enseignement (notamment en langue 2, en histoire et géographie) qui permette l'équivalence avec ce qui se fait dans les Écoles de type I. Il faudra réfléchir aussi au droit actuellement accordé à tout élève issu de l'Union européenne à se faire enseigner au moins sa langue maternelle, avant d'être absorbé dans une des "grandes" sections à Langue 1, allemande, anglaise ou française. Dans ce cadre il faut tenir compte à l'engagement financier supérieur que constitue cette structure pour les pays à langue "dominante", qui se voient obligés de détacher plus d'enseignants que les autres pays.

On devra, sous peine de blocage pratique, alléger la composition des jurys en les limitant éventuellement à un recrutement local. Un problème se posera aussi pour le recrutement des enseignants locuteurs natifs et pour la question du statut et de la rémunération des enseignants engagés dans des écoles de types II et III.

Tous ces problèmes ne sont pas insolubles, s'il existe une réelle volonté politique d'élargir la portée du baccalauréat des Écoles européennes de type I à un échantillon plus vaste d'élèves.

L'ensemble de l'assemblée a pu se rendre compte des particularités du système ainsi décrit et apporter des conclusions d'un consensus quasi unanime aux remarques formulées ici.

Atelier 2 – L’enseignement en 22/23 langues

Les défis de l’enseignement en 22/23 langues et exemples de nouvelles méthodes pédagogiques

Président: Catherine Bony-Brandt, *Vice Présidente du Comité du Personnel du Conseil, ancienne responsable de l’APEEE de Bruxelles 2, GUDEE*

Rapporteur: Carine Lingier, *Vice présidente de l’APEEE de Bergen*

INTRODUCTION

Par définition, le système des écoles européennes est fondé sur un enseignement fourni dans une série de langues par des enseignants expatriés. Les écoles européennes sont les seules en Europe à dispenser un enseignement dans la langue maternelle ainsi que dans les 23 langues, y compris les moins utilisées. La garantie de l’enseignement dans la langue maternelle est la particularité unique des écoles européennes, une caractéristique très spéciale et chère aux yeux des parents. Le coût de ceci doit être lié à la volonté politique de maintenir la diversité linguistique en Europe qui ne peut pas être comparée à une éducation en une seule langue.

L’intégration des nouveaux États membres dans notre système est un développement d’une importance capitale. Nos élèves, nos enseignants, administrateurs et directeurs ont maintenant des camarades avec des traditions et des perceptions auxquelles ils avaient peu d’accès auparavant. Bien impalpable, les effets de ce développement sont très réels. Nos horizons pédagogiques et culturels ont été élargis et le cercle d’expertise et d’expériences dans nos écoles et nos groupes de travail a été enrichi.

La Langue II est la première langue étrangère d’un élève. Elle est étudiée dès la première primaire et constitue normalement la langue véhiculaire de l’élève dans laquelle il étudie un certain nombre d’autres matières en secondaire. La Langue III est étudiée à partir de la deuxième année secondaire au moins jusqu’à la cinquième année, et le Conseil d’inspection secondaire a décidé qu’il serait utile d’étudier l’utilité de son introduction un an plus tôt. La Langue IV est facultative et, lorsqu’elle est étudiée, constitue la troisième langue étrangère de l’élève. (La Langue I, dont il n’est pas question ici, est la langue de la section linguistique dans laquelle l’élève est inscrit, et la langue dans laquelle il étudie la plupart des matières figurant au programme.) Pourtant, beaucoup de classes contiennent des élèves qui ont une langue maternelle différente de celle de la section linguistique dans laquelle ils ont été admis, et ceci présente un défi pédagogique complexe. Ces élèves portent le nom *Students Without A Language Section* (SWALS). Il est évident qu’avec 23 langues officielles dans l’Union européenne et avec la majorité des écoles ayant seulement 3 à 5 sections linguistiques, il est probable d’avoir des élèves qui ne sont pas dans la section de leur langue maternelle. Les écoles européennes sont maintenant face à une diversité de langues et de cultures qui ne peut qu’enrichir énormément ceux dans le système, à la fois les SWALS et ceux dans leur section correspondante.

Les peuples d’Europe ont décidé dans le traité CE (article 149) que l’action

communautaire devait viser à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres.

L'enseignement en langue maternelle (Mother Tongue Education (MTE)) doit être une priorité. Une demande de parents pour l'enseignement de leurs enfants dans la langue maternelle devrait être accordée quand c'est possible.

LA DIMENSION EUROPEENNE

Considérant que la dimension européenne a acquis, au cours des dernières décennies, une importance croissante dans le domaine de l'éducation, notamment dans les programmes scolaires nationaux, reconnaître le double aspect de la dimension européenne, à savoir, d'une part, l'accès aux informations concernant l'Union européenne – institutions, méthodes, pratiques, initiatives – et d'autre part, la connaissance de l'histoire commune et du patrimoine culturel européens, le développement des compétences linguistiques et la compréhension de l'actualité européenne.

Pour distinguer certaines de leurs politiques et initiatives dans le domaine de l'éducation, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe recourent de plus en plus fréquemment à la dimension européenne de l'éducation, qui vise principalement à renforcer chez les jeunes la conscience des enjeux européens et à les sensibiliser à la valeur de la civilisation européenne.

Acquérir la maîtrise d'autres langues européennes afin d'étayer le niveau de compréhension mutuelle et d'empathie à travers l'Europe; ainsi, dans ce contexte, l'apprentissage des langues des pays voisins revêt une importance particulière. Le Parlement européen invite les États membres à promouvoir la diffusion du multilinguisme grâce à une politique d'enseignement d'un éventail de langues plus large que celles qui sont actuellement enseignées, et à instaurer l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge dans le cadre de leurs programmes scolaires.

Le système des écoles européennes promeut le concept d'une citoyenneté européenne et devrait aider à renforcer l'intégration européenne; la philosophie éducative des écoles européennes et le programme scolaire conduisant au baccalauréat européen servent comme modèle d'un enseignement multilingue et multiculturel que les États membres peuvent souhaiter reproduire.

LES DEFIS DE L'ENSEIGNEMENT MULTILINGUE

La diversité linguistique est au cœur des écoles européennes. Le respect de la diversité linguistique et culturelle est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, reconnu par l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne: *"L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse"*. La promotion du multilinguisme dans une Europe pluraliste est un facteur essentiel de l'intégration culturelle, économique et sociale qui renforce notamment les qualifications des citoyens et facilite leur mobilité. Certaines langues européennes sont également parlées dans un grand nombre de pays tiers et constituent un lien

important entre les habitants et les nations de diverses régions du monde; la diversité culturelle peut aussi être un facteur de cohésion sociale et une source de tolérance, d'acceptation des différences, d'identification et de compréhension mutuelle entre les peuples.

L'enseignement de la première langue étrangère devrait commencer à un jeune âge. Il y a un besoin pour davantage de collaboration entre les sections linguistiques, afin qu'un programme plus homogène et à l'écoute soit développé. Les enseignants sont actuellement sélectionnés à des fins de détachement par les autorités scolaires des États membres. Il semble possible et approprié à court terme de s'interroger sur la possibilité d'attribuer le droit de décision finale de recrutement d'enseignants aux écoles elles-mêmes, qui sont mieux placées pour juger des compétences spécifiques nécessaires pour enseigner avec succès dans un environnement multilingue.

Demande que la désignation des enseignants dans les écoles associées soit faite en coopération avec les autorités nationales de l'État membre dans lequel l'enseignant est diplômé pour enseigner, et que cet État membre fournisse les services que nous appelons normalement "inspection" dans les écoles européennes.

Ceci confirme le degré de dépendance sur le personnel à temps partiel qui est en nette augmentation depuis plusieurs années. Les enseignants à temps partiel constituent presque un tiers des professeurs dans les écoles de Bruxelles II et de Francfort. Le Conseil supérieur devrait être conscient de ce développement. Si cette tendance devait continuer, l'identité même des écoles européennes pourrait s'en voir changer, écoles européennes qui traditionnellement assurent que les bienfaits des traditions pédagogiques des États membres contribuent au service éducatif en désignant des enseignants de ces pays. Les enseignants recrutés localement à temps partiel remplissent traditionnellement les lacunes temporaires qui apparaissent quand il n'y a pas assez d'heures pour créer des postes à temps plein pour des enseignants détachés. Les écoles européennes garantissent en effet la protection des langues européennes mineures.

DOCUMENTATION

P5_TA(2002)0605 – Résolution du Parlement européen sur le financement futur des écoles européennes [2002/2083(INI)]

COM(2004)519 – Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen.

2004-D-532-en-2 – Rapport du Groupe de travail Troika II: Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

1612-D-2004-en-1 – Rapport annuel du Secrétaire général du Conseil supérieur des écoles européennes

P6_TA(2005)0336 – Résolution du Parlement européen sur les options pour développer le système des écoles européennes [2004/2237(INI)]

2005-D-342-en-4 – Rapport du Groupe de travail Troika II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

2006-D-224-en-1 – Written Communication: Discussion Paper for the Conference on the Future of European Schools 15 – 16 May 2006 at Noordwijk, the Netherlands.

2006-D-1510-en-1 – Rapport du Groupe de travail sur Le futur des écoles européennes

IP/06/1560 – Promouvoir le baccalauréat européen dans un système scolaire européen ouvert et renforcé

CONCLUSIONS

**Carine Lingier,
Vice president of APEEE Bergen**



The session of the working group started off with several short presentations.

Mrs. Robba talked about the teaching of religion. She could understand that the subject could perhaps no longer be taught in the Mother Tongue of the pupil in all cases, but insisted that the second language should only be used when the group had sufficient knowledge of the language. She also expressed the hope that religion would get within the schools a function going beyond mere tuition of the subject.

Mrs. Da Torre discussed the situation of Students without a Language Section (SWALS). She pointed out that being a SWALS should not be looked upon as a problem, but is in many respects also an advantage. Several schools note higher baccalaureate marks for these pupils. Mother Tongue tuition stays vital and the reduction of teaching periods should be abandoned. Having sciences taught in the Mother Tongue is not essential. Mrs Da Torre made several recommendations based on her experience.

Mr. Chatel shared his experience as a teacher in various education systems. He sees schools as environments where people learn to live together. The cultivation of differences and identities allows to come to personal testimonies of families and children that are excellent means to incite empathy. European Schools do not have the monopoly of the project "living together". National education systems should also try to Europeanise.

Mrs. Bauer talked about pupils with Special Educational Needs (SEN). She pointed out that in this and other fields the ambitious programs approved by the Board of

Governors need to be met by the creation of the appropriate conditions allowing the staff to meet the new challenges. Also the system needs to be flexible enough to adapt to evolutions in the school population.

During the discussion that followed the presentations several points were acknowledged, such as:

- the importance and support that the parents attach to the European Schools also today,
- the importance of Mother Tongue tuition, with the allocation of a sufficient number of teaching periods and satisfying infrastructure,
- the wish to integrate SEN pupils in the regular classes,
- the recognition that the number of SWALS in a class determines the consequences for all pupils in that group,
- the fact that the distribution of agencies and other centers with EU staff over the Member States leads to problems to find or establish suitable education,
- the need for flexibility in the system to allow the system as well as the individual schools to deal with the challenges they face

Atelier 3 – Une nouvelle gouvernance

La participation des usagers et des professionnels de l'éducation au sein des écoles dans le contexte d'une nouvelle gouvernance

Président: Michael Stenger, *ancien responsable APEEE, GUDEE*

Rapporteur: Rotraut Lüdemann – Moretto, *Présidente d'Interparents*

INTRODUCTION

Au cours des cinquante dernières années, la gouvernance et la gestion d'écoles dans les États membres se sont développées de manière significative. L'Union Européenne a elle aussi connu un développement significatif. Le Conseil Supérieur des Écoles Européennes - nécessairement une organisation intergouvernementale, l'Union Européenne n'ayant pas de compétence en matière d'éducation - s'est constamment occupé des aspects pédagogiques, financiers et administratifs d'un système *sui generis* dont des parents ont été les fondateurs. Ce système ne peut être comparé à aucun système connu, qu'il soit national, privé ou national fortement subventionné établi à l'étranger. De fait, le système des Écoles européennes - de par son caractère unique - continue d'avancer pas à pas en terre inconnue. Grâce aux efforts combinés des États membres de l'Union européenne, ce système s'est bonifié pour le plus grand bénéfice du citoyen européen.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le Conseil Supérieur a bien pris conscience du défi que représente le nombre croissant des écoles et des États membres. Le Parlement européen - de même que le Conseil des Ministres de l'Union européenne - ont, en tant qu'autorités budgétaires, toujours étroitement suivi la façon dont les écoles européennes sont administrées et ont contribué à la discussion sur la réforme de la gouvernance.

L'entrée en vigueur en 2002 de la Convention sur les Écoles européennes, adoptée en 1994 a conduit à plusieurs changements concernant la gouvernance :

- la plupart des décisions du Conseil Supérieur sont prises à la majorité des 2/3,
- les parents (en tant qu'utilisateurs du système) et des enseignants deviennent membres de droit du Conseil Supérieur,
- les représentants du Personnel Administratifs et de Service (PAS) deviennent membres des Conseils d'administration des écoles.
- la Communauté Européenne devient une partie contractante à la Convention avec des droits s'étendant bien au-delà des ceux des états-membres. En effet, la Communauté Européenne détient un droit de vote au Conseil d'administration de chaque école ainsi qu'au Conseil Supérieur.

Les auteurs de la Convention de 1994 ont démontré leur attachement profond aux valeurs démocratiques prônées par l'Union Européenne en acceptant les usagers et les professionnels du système dans les organes dirigeants des écoles. Toutefois, de

manière surprenante, la Commission Européenne représentant la Communauté Européenne (au Conseil Supérieur et dans les Conseils d'administration des écoles) continue de se plaindre de n'avoir qu'un seul droit de vote.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Dans sa résolution de 2002, le Parlement Européen a pointé du doigt la distance entre les gouvernants et les gouvernés et a recommandé que les réunions du Conseil Supérieur soient délocalisées dans les lieux des différentes écoles européennes de manière à réduire cette distance. Le Conseil Supérieur, composé de représentants constamment renouvelés, comme c'est le cas pour le Conseil des Inspecteurs et du Conseil Administratif et Financier, prend de fait des décisions sans aucune connaissance des affaires courantes des écoles qu'il dirige.

Selon les dernières propositions des comités *ad hoc* créés en dehors du Conseil Supérieur, il a été suggéré que cette distance soit maintenue et que les utilisateurs et les professionnels du système ne puissent exercer une influence qu'au niveau local, alors que le Parlement Européen dans sa résolution de 2005 recommande une représentation adéquate des parents et des enseignants à la fois au niveau du Conseil Supérieur et des Conseils d'administration des écoles.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Les solutions proposées pour remédier aux déficiences de la gouvernance des écoles européennes sont restées les mêmes au cours de 15 dernières années à savoir, plus d'autonomie pour les écoles et amélioration du processus décisionnel du Conseil Supérieur.

Jusqu'à présent, seuls des modèles très approximatifs ont été proposés pour faire face à ce défi. Bien que les moyens prodigués par la Convention de 1994 rendent possible la plupart des améliorations suggérées par les intervenants, il a été proposé de changer la Convention.

Ce n'est que récemment que le besoin d'améliorer les structures administratives des écoles a été reconnu. Il est évident que ces structures ont été inventées au cours du développement du système et des écoles elles-mêmes, et que ces structures sont à présent inadéquates en termes de compétences et de ressources humaines face aux défis auxquels ce système doit faire face.

Du fait du nombre croissant des écoles devant être gérées et nécessitant des services de l'administration centrale, il semble évident qu'un investissement important doit être réalisé pour tenir compte des besoins actuels et futurs. De même il apparaît nécessaire d'investir dans la formation du personnel existant et de rendre l'organisation attractive pour le personnel à venir.

La qualité de ce service est aussi vitale pour la qualité de l'enseignement prodigué dans les écoles que la qualité de l'enseignement en tant que tel. Différentes solutions à ces défis incluant une analyse bénéfice/coût sont attendues dans un futur proche.

Le renouvellement constant des représentants au Conseil Supérieur, dans les Conseils d'inspecteurs ainsi qu'au Conseil Administratif et Financier rend difficile pour ces représentants d'apprécier complètement et correctement les décisions prises par leurs prédécesseurs. Il en va de même pour l'appréciation complète et

correcte des conséquences des choix stratégiques qu'ils sont censés mettre en place, dans le but de prendre les décisions avisées pour assurer continûment la viabilité du système et le maintien d'un haut niveau de qualité de l'enseignement prodigué pour le citoyen européen devant lequel ils sont responsables.

Comme le montre la pratique, il est crucial et bénéfique pour un système *sui generis* tel que celui des écoles européennes d'appliquer les principes d'information et de participation au niveau européen, tel que requis par le Parlement Européen et recommandé par le Conseil et la Commission Européenne.

CONCLUSIONS

The system of the European Schools is currently based – and this has been criticized by a huge number of reports from various instances over the past decade or more – on a top-down governance model.

The proposals for reform of governance of the system, although they contain many valuable elements, unfortunately are again based on that top-down model.

The central element of reform, as agreed by all partners, is an increased autonomy of the schools. This increased autonomy is to be balanced by increased accountability.

The workshop on participation of users and professionals has identified another element that needs to be included into the reform picture: responsibility.

Autonomy and accountability have to be accompanied by responsibility. This responsibility is in the first place a common responsibility of all partners for the system as a whole including all aspects of the system: administration, finance and above all the education provided as the core of the business. It applies very obviously to all sectors and levels of the system. Just to name two of them: the central level and the local level.

Accountability and responsibility in the governance reform model as decided upon in January 2007 seem to work only one way: the local level is responsible and accountable to the central level. If the baby is not to be thrown away with the bathwater and dynamic governance aimed at long term sustainability of the common project that is the European Schools is to be achieved, both responsibility and accountability will have to be applied also top-down, that is, the instances currently providing 75% or more of the resources to the system

- are responsible to provide, for the system to remain workable, rules and regulations set according to the needs of the schools and their main purpose, the education of children;
- are accountable to the users and the local level for providing the resources necessary to achieve the purpose: a high quality education of the children.

Working in this triangle of autonomy, responsibility and accountability has to be based on the principles that are common values of the European Communities and therefore should automatically be applied in this intergovernmental context the contracting parties being the member states of the European Union and the European Communities:

- Transparency: all data and information are available to all partners at any time.
- Dialogue between partners: on the central level pupils, parents, professionals, member states and European Communities, on the local level pupils, parents, professionals and local partners; in accordance with the deeply rooted democratic tradition of the European Union.
- Mutual respect between the partners is the basis for dialogue and participation.
- Trust: an atmosphere of mutual trust between all partners in the system has to be re-established in order to enhance the potential for success of the reform.
- All the above elements together will help the system to take decisions at the appropriate level, the responsibility shared between all partners for the common project, without unnecessarily increasing the administrative burden whilst maintaining the excellence and high quality service that is its purpose: the education of children.

As an example for the current situation and the need for improvement, the participants of the workshop refer to the co-financing of the Karlsruhe school made available by the Land Baden-Württemberg and the City of Karlsruhe. This contribution is regarded with suspicion by the central governance level whereas the Convention and the Financial Regulation both do allow for such contributions that have been negotiated by the partners at local level, taking responsibility for the sustained viability of the school.

DOCUMENTATION

P5_TA(2002)0605 – Résolution du Parlement européen sur le financement futur des écoles européennes [2002/2083(INI)]

COM(2004)519 – Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen.

2004-D-532-en-2 – Rapport du Groupe de travail Troika II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires

1612-D-2004-en-1 – Rapport annuel du Secrétaire général du Conseil supérieur des écoles européennes

P6_TA(2005)0336 – Résolution du Parlement européen sur les options pour développer le système des écoles européennes [2004/2237(INI)]

2005-D-342-en-4 – Rapport du Groupe de travail Troika II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

2006-D-224-en-1 – Written Communication: Discussion Paper for the Conference on the Future of European Schools 15 – 16 May 2006 at Noordwijk, the Netherlands (only in English)

2006-D-1510-en-1 – Rapport du Groupe de travail sur Le futur des écoles européennes

IP/06/1560 – Promouvoir le baccalauréat européen dans un système scolaire européen ouvert et renforcé

Atelier 4 – L’avenir des écoles européennes

Perspective de développement du système des écoles européennes à l’avenir

Président: Tom Hoyem, directeur de l’école européenne de Karlsruhe

Rapporteur: Ana Gorey, "Etoile éducation" Strasbourg, GUDEE



INTRODUCTION

Considérant que la convention qui régit actuellement les écoles européennes fait du système des écoles européennes un système *sui generis* qui réalise une forme de coopération entre les États membres et entre ceux-ci et les Communautés européennes.

La croissance des institutions et les élargissements successifs de l’Union ont entraîné une expansion considérable du système des écoles européennes et ont créé des exigences linguistiques additionnelles. La multiplication des lieux d’activité de l’Union européenne, qui résulte de la décentralisation et de la création d’un nombre croissant d’organes au sein de l’Union, constitue également un défi.

En 2002 le Parlement européen a adopté la résolution “sur le financement futur des écoles européennes” et en 2005 “pour développer le système des écoles européennes” ouvrant ainsi la voie vers une perspective entièrement nouvelle. Il est important de noter que l’annexe VI du règlement du Parlement européen cite la "promotion du système des écoles européennes" parmi les attributions de l’ancienne commission de la culture, de la jeunesse, de l’éducation, des médias et des sports, et maintenant commission de la culture et de l’éducation.

En février 2003, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil supérieur des Écoles européennes, un groupe de travail a été créé afin d'examiner le Baccalauréat européen et la coopération avec d'autres écoles. Ce mandat prenait en compte, notamment, la résolution de décembre 2002 du Parlement européen, qui préconisait la recherche de solutions permettant d'offrir leur enseignement, ainsi que le Baccalauréat européen, aux enfants du personnel des agences de l'Union européenne sans création de nouvelles écoles européennes.

En novembre 2005, la ministre néerlandaise de l'enseignement Maria van der Hoeven - qui a assuré la présidence du système des écoles européennes pour la période d'août 2005 à août 2006 - et le vice-président Kallas en sa qualité de membre de la Commission européenne responsable des écoles européennes - ont mis en place un groupe de haut niveau afin de donner au débat sur l'avenir des écoles européennes un tout nouvel élan politique. Ceci a mené à la conférence de haut niveau sur l'avenir des écoles, qui s'est tenue les 15 et 16 mai à Noordwijk aux Pays-Bas et qui a été suivie en fin d'année par une réunion ministérielle informelle, lors de laquelle le débat sur l'avenir des écoles a été porté à un haut niveau politique en marge de la UE CJC – Conseil 13 novembre 2006 – Bruxelles.

L'objectif de cet atelier est de regarder comment le système des écoles européennes peut évoluer dans l'avenir. Il est passé beaucoup d'eau sous les ponts et nous ne pouvons remonter le temps. Il est maintenant à nous de décider ensemble (comme le dit le slogan de l'anniversaire des 50 ans de l'Europe) comment procéder afin de fournir la meilleur des éducations européennes pour l'Europe et pour l'avenir de l'Europe.

BESOIN DE REFORME

Il existe un accord général sur le besoin urgent de revoir et d'évaluer et, le cas échéant, de réformer un système établi il y a cinquante ans. Suite à des discussions, l'idée était d'ouvrir le système scolaire européen en autorisant la coopération entre les Écoles européennes et les écoles nationales ou internationales afin de leur permettre de dispenser un enseignement menant à l'obtention du baccalauréat européen.

Le groupe de haut niveau propose qu'en cas de développement du système des écoles européennes actuel vers un système scolaire européen, le point de départ devrait être que seul un système pédagogique devrait exister. De cette façon, un système scolaire européen sera assuré, où que soit situé l'école et quel que soit le type d'école fournissant l'éducation européenne. Pour tous les types d'écoles, le dénominateur commun est que les écoles chercheront à dispenser un diplôme commun, le "Baccalauréat européen", basé sur un "programme de cours commun" comprenant dans la mesure du possible l'instruction dans la langue maternelle.

L'idée d'accréditation des écoles associées a suscité beaucoup d'intérêt pour une ouverture du système des écoles européennes vers l'extérieur, et la crainte que cette ouverture n'ait des conséquences difficiles à contrôler tant sur le plan pédagogique (qualité de l'enseignement et reconnaissance du Baccalauréat européen), que sur le plan financier (coûts éventuels pour le budget des Écoles européennes).

Afin de pouvoir assurer le maintien continu d'un système scolaire européen de haute qualité et d'être en mesure de répondre aux nouveaux défis et exigences, il y a lieu,

dans le cadre d'une réflexion sur le système, d'envisager des changements réalisables à court ou à moyen terme, mais également des réformes susceptibles de requérir des modifications de grande ampleur, notamment une adaptation de la Convention actuellement en vigueur.

GOUVERNANCE, ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES

Il est clair que les questions fondamentales de financement, procédures administratives et de gouvernance sont en discussion. Le groupe de haut niveau s'est aussi largement mis d'accord sur la nécessité d'une réforme des aspects liés à la gouvernance. Le Conseil supérieur devrait se concentrer et prendre des décisions sur les questions stratégiques, budgétaires et politiques. Le futur système devrait être fondé sur une plus grande autonomie des écoles, qui devra être compensée par une obligation renforcée de rendre compte au sujet des questions d'enseignement, gouvernance et de gestion, ainsi que concernant les questions financières, quand nécessaire. Des accords à ces fins entre la gestion centrale à Bruxelles et les écoles individuelles devraient être ajoutés aux Contrats d'objectifs. Ces contrats comprennent des exigences pédagogiques pour tous les types d'écoles, afin d'assurer la cohérence et la haute qualité de l'éducation.

La suggestion de la Commission vise à établir deux nouveaux organes, l'un chargé de la "gestion des aspects financiers et opérationnels de toutes les écoles", l'autre de la super intendance des programmes scolaires, du système des examens et de l'évaluation des enseignants. La Commission estime aussi qu'il convient de maintenir un organe unique de gouvernance, doté de l'autorité de prendre les décisions concernant l'ensemble du système des écoles et disposé à assumer la responsabilité d'équilibrer les impératifs financiers et éducatifs parfois contradictoires.

Le Parlement européen estime que les tâches du conseil supérieur doivent essentiellement consister dans la fixation d'objectifs stratégiques, de surveillance et de suivi; estime que les questions de gestion détaillées particulière aux écoles individuelles devraient, dans un premier temps, être traitées par les conseils d'administration des différentes écoles, et que chaque école soit considérée comme une entité autonome en ce qui concerne les aspects opérationnels et financiers; estime que c'est aux conseils d'administration des différentes écoles que revient la tâche de contrôler les aspects financiers et opérationnels des écoles dans les limites des objectifs stratégiques établis par le conseil supérieur; demande par ailleurs une juste représentation des parents d'élèves et d'autres dépositaires d'enjeux, par ex. personnel et élèves, au sein du conseil supérieur et des conseils d'administration des différentes écoles.

En ce qui concerne la répartition des frais, il a été convenu que ceux-ci devraient être plus raisonnables et équitables, et qu'il était nécessaire de faire davantage d'analyse afin de faire des propositions sur de nouveaux critères pour la répartition de frais entre les États membres.

DOCUMENTATION

P5_TA(2002)0605 – Résolution du Parlement européen sur le financement futur des écoles européennes [2002/2083(INI)]

COM(2004)519 – Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen.

2004-D-532-en-2 – Rapport du Groupe de travail Troïka II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

1612-D-2004-en-1 – Rapport annuel du Secrétaire général du Conseil supérieur des écoles européennes

P6_TA(2005)0336 – Résolution du Parlement européen sur les options pour développer le système des écoles européennes [2004/2237(INI)]

2005-D-342-en-4 – Rapport du Groupe de travail Troïka II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

2006-D-224-en-1 – Written Communication: Discussion Paper for the Conference on the Future of European Schools 15 – 16 May 2006 at Noordwijk, the Netherlands (only in English)

2006-D-1510-en-1 – Rapport du Groupe de travail sur Le futur des écoles européennes

IP/06/1560 – Promouvoir le baccalauréat européen dans un système scolaire européen ouvert et renforcé

CONCLUSIONS

Anna Gorey,
“Etoile éducation” Strasbourg GUDEE



The Working Group felt that the European schools have years of experience, they are centres of excellence and the European baccalaureate is very highly regarded. A broader vision of what we want our schools to look like in the future was needed.

1. Development versus status quo. Our group felt that expansion was not only inevitable but that we have everything to gain. The schools were in fact victims of their own success. The schools should become better known and thus better recognized. They should not just be for the elite. Our group felt that there was a need to have more social mixing in the schools. There were complaints that they do not reflect society and that the children are living in a world that is not the real world. We need to have more choice and enhance mobility. The European union would be consolidated and enhanced by this new generation of young people aware of European values with a place and role to play and new energy.
2. Big European schools versus other European schools. Each school is different with its own specificity. The group heard about the ESK Experience where in the year 2000 it was threatened with closure or being turned into a private school. It had, and still has, a budget of 12 million euros. In 2000 then the European Commission contributed over 60%, today it is around 20%. How is this possible? Collaboration with the local and regional authorities gives a large financing to the school as the school is considered a very important factor for the region. Category 2 students have grown from 19 pupils to 250 in the last 6 years and there are 146 companies paying 12,000 per year per pupil. This they do because it is an excellent investment.
3. Type 1 versus Type 2 European schools. Mr. Vial, Former chairman of Troika 2 and former member of the High Level Group outlined the beginnings of the opening up of the system and the challenges facing the working groups. They had had to consider what could be transferred from the European school system, as it is not possible to copy the ES into the national system. National systems are very different in terms of financing and internal practices from Type 1 schools. The last two years must be the same as a Type 1 school in order get the proper education and linguistic training so as to able to defend their ideas in the exams. There was talk of bridges between the Type 2 and Type 1 schools. The most important aspect was to maintain the pedagogical high standards and spirit of the schools.
4. Training and experience. The group felt that there was a need to deepen the existing system (curricular, exchanges between teachers) as well as expansion. Some felt even before expansion. They considered second language to be primordial in the system as was mother tongue. The "raison d'être" behind why history was taught in second language was evoked. We need to look at the question of the curriculum, language, etc. before rushing ahead. It is not just a question of budgetary sources but also the education aspects. For this, it is important to know that the teachers are properly trained (example of Microsoft) and given good support. Former teachers can and should provide the back up. High quality of language and high quality of teachers was essential. Certification of teachers who are able to teach in any European school.
5. Quality Control. The system needs to expand but how do we reproduce, what is central to the European school system? The group felt that it was not easy to photocopy and transport the pedagogical methods and spirit. European schools are not factories and they could not allow any old school to grant the European

baccalaureate to just anyone. There is the spirit of the school, and the specificity of the curriculum and the excellence of the teachers. How can we extend the system while ensuring that we maintain the quality and the spirit. To transfer the quality of something into another system we need sufficient reassurances for quality control. The curriculum and the diploma are the most important aspects so that we have an intellectual capital that is not fully exploited and is one of the assets of the school. We should not worry about financing, we live in a market economy and there is more demand than supply.

6. European schools versus other “international “schools and national schools. Politicians are trying to re-invent the wheel but the European schools have already 50 years experience, which should be used. Need to maximize the experience and get a better return on the investment. Yes, there are lots of national schools doing good things and we can learn from best practices around Europe. Emphasis was made of the Nordic countries, with Finland being cited best schooling system for the second time by the OECD’s recent report.
7. European baccalaureate versus International baccalaureate. The European baccalaureate is the overarching central aspect of this system. This certification gives the right to study in other countries of Europe (another group have looked more closely into this). Some felt that the IB was liable to take over as a global baccalaureate recognized internationally but it was also felt that although the IB was highly respected it was not really international and that the European baccalaureate was the only real one.
8. European schools as a trademark which needs to be protected. It was suggested that the European school and the European Baccalaureate should be registered as trademarks and that we need to protect our label, image and value for money. In order to export the system we have to have a good package with experience teachers. Use of the European school licence should correspond to strict criteria, which must be supervised with provisions that schools risk losing it if they are not up to the standards required. We need to construct bridges between different types of schools so that we can guarantee the experience and spirit of the schools. The European school should publish a pedagogical material so that these can be used in all schools. We should not exclude of having European schools outside European borders such as in Japan.
9. Conclusion by the chair. Mr. Hoyem again asked the questions he had opened the workshop with: Is it relevant in 2007 to have a company school? More flexibility is needed however, although there is much talk of autonomy, autonomy, and autonomy ...he has never seen so much centralisation, centralisation and centralisation.

Atelier 5 – Le système actuel

Les défis auxquels font face les écoles européennes actuelles

Président: Costas Popotas, *Président de l’APEEE de Luxembourg*

Rapporteur: Daniela Mormile, *Vice présidente du Comité local du Personnel de la Commission à Bruxelles*

INTRODUCTION

Ces 50 dernières années, les écoles européennes ont fourni un service d’enseignement de qualité, multiculturel et multilingue aux enfants du personnel des institutions communautaires. La présence de ces écoles a facilité pour les institutions le recrutement de personnel expérimenté et hautement qualifié. Le baccalauréat européen, dont les mérites sont largement reconnus, permet l’accès à l’enseignement universitaire dans toute l’Europe.

Malgré le bon fonctionnement incontestable du système scolaire européen, une évaluation et un examen s’imposent. Le rapport Bösch sur l’avenir des écoles européennes, adopté par le Parlement européen en décembre 2002, ainsi que le document de travail qui l’a suivi, ont fourni une évaluation utile et opportune des forces et des insuffisances du système des écoles européennes. Tout comme les rapports récents du Conseil supérieur et de la Cour des comptes, ils ont préconisé avec insistance une évaluation qualitative de l’efficacité et de la performance de ce système. Ces incitations au changement, combinées à la nouvelle impulsion donnée par le dernier élargissement, impliquent une évaluation – limitée – des écoles, de l’efficacité de leur régime complexe de gouvernance et de leurs structures organisationnelles ainsi que de la rentabilité de la configuration actuelle du service offert.

Le préalable à toute réflexion sur l’avenir des écoles doit être de préserver la réussite de leur modèle éducatif. La Commission soutient le système des EE et est tenue d’optimiser les bénéfices pour les élèves en s’appuyant sur les fondements solides déjà en place.

La Commission a donc un intérêt légitime à assurer que les écoles continuent à offrir, et que cela soit visible, un régime de programme scolaire et d’examens varié et moderne, en conformité avec les meilleures pratiques dans les États membres. En outre, les écoles européennes doivent, dans la mesure du possible, prendre en charge toute la gamme des besoins des enfants des fonctionnaires.

Michael Ryan, ancien Secrétaire-général du conseil supérieur des écoles européennes a dit:

“Nous avons embarqués sur un processus de changement. Ceci est normal et raisonné. Mais nous devons nous rappeler que quand nos pères fondateurs ont développé ce système, ils ont créé quelque chose d’unique et de très précieux. Il est de notre devoir de veiller à sa santé continue et nous devons le manipuler avec soin.”

TROUVER DES SOLUTIONS

Chaque école européenne, à part les questions pédagogiques courantes, a des besoins très différents et des problèmes liés à son emplacement et il n'est pas possible de trouver une solution pour tous. Jusqu'à présent, il y a une tendance à grouper ensemble les "grandes écoles" où les défis principaux sont les classes surchargées, manque d'espace et problèmes d'emplacement, et les "petites écoles" où les problèmes principaux sont, dans l'opinion de nombre de dépositaires d'enjeux, le nombre d'élèves de Catégorie I (critères Gaignage), un nombre très limité de sections linguistiques et par conséquent un nombre très élevé d'élèves sans section linguistique (SWALS). Ceci est une approche très inadéquate parce qu'elle sous-estime gravement les défis communs à toutes les écoles et notamment le système.

Le Parlement européen demande à la Commission, en coopération avec les États membres responsables, de trouver des solutions urgentes pour faire face à la surpopulation qui existe dans certaines écoles et qui ont des conséquences néfastes pour la qualité de l'enseignement prodigué; exhorte le conseil supérieur à adopter sans tarder des mesures contre la surpopulation des écoles à Bruxelles et à Luxembourg; souligne la nécessité d'une planification adéquate et opportune pour le développement des infrastructures et installations nécessaires au fonctionnement des écoles européennes.

La Commission a organisé une consultation au sujet des options afin de développer le système des écoles européennes, impliquant les organisations du personnel et les unions syndicales, les associations de parents et les représentants des différents groupes de personnel (écoles, bureau, institutions) et les résultats d'un sondage parmi le personnel des institutions européennes avec plus de 4 800 sondés sont disponibles sur le site web de Siim Kallas, Vice Président de la Commission européenne, Commissaire pour l'administration, l'audit et la lutte antifraude, et responsable pour les écoles européennes.

De plus, le Bureau van Dijk a mené une évaluation des quatre petites écoles européennes (c-à-d Bergen, Culham, Mol et Karlsruhe) sur la base des critères "efficacité, effectivité, pertinence et durabilité". Dans le cadre de l'analyse, un repère a été exécuté avec une des grandes écoles (Bruxelles II) et leurs conclusions ont été très favorables.

QUELLE SUITE?

Il est bien normal que de nombreuses écoles doivent faire face à des plaintes ou des controverses. Au sein de chacune de ces écoles, des forums de discussion se créent afin d'aborder ces problèmes. Et la plupart du temps, il règne une ambiance qui encourage ou du moins permet de chercher des solutions franches et honnêtes. Les représentants des élèves donnent toujours une image positive de la vie dans les écoles. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont de plaintes à formuler dans aucune école. Ils se plaignent même souvent. Mais il apparaît clairement qu'ils considèrent que les écoles sont la source de bonnes expériences pédagogiques et sociales. Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir une enfance ou une adolescence heureuse, mais c'est sûr, l'apprentissage et l'enseignement dispensés dans nos écoles constituent, d'une manière générale, des expériences joyeuses et fructueuses.

Néanmoins, les témoignages anecdotiques disponibles suggèrent fortement que nos anciens élèves quittent nos écoles dotés d'une confiance et d'une sensibilité particulières qui proviennent vraisemblablement du contexte de base dans lequel nos efforts éducatifs se déroulent. Les élèves venant de tous les Etats membres (ainsi que d'autres pays) socialisent et jouent ensemble naturellement. Ils s'intègrent de plus en plus en dehors de leurs sections linguistiques lorsqu'ils progressent dans les niveaux de l'école. Ils apprennent à partir d'enseignants et pédagogues venant d'une diversité de traditions et de cultures. Et ils se voient en effet comme des Européens sans abandonner - certes avec un égard croissant pour - la culture et les traditions de leur pays natal.

DOCUMENTATION

P5_TA(2002)0605 – Résolution du Parlement européen sur le financement futur des écoles européennes [2002/2083(INI)]

COM(2004)519 – Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen.

2004-D-532-en-2 – Rapport du Groupe de travail Troïka II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

1612-D-2004-en-1 – Rapport annuel du Secrétaire général du Conseil supérieur des écoles européennes

P6_TA(2005)0336 – Résolution du Parlement européen sur les options pour développer le système des écoles européennes [2004/2237(INI)]

2005-D-342-en-4 – Rapport du Groupe de travail Troïka II : Baccalauréat européen. Coopération avec d'autres établissements scolaires.

2006-D-224-en-1 – Written Communication: Discussion Paper for the Conference on the Future of European Schools 15 – 16 May 2006 at Noordwijk, the Netherlands (only in English)

2006-D-1510-en-1 – Rapport du Groupe de travail sur Le futur des écoles européennes

IP/06/1560 – Promouvoir le baccalauréat européen dans un système scolaire européen ouvert et renforcé

CONCLUSION

**Costas Popotas,
Président de l'APEEE de Luxembourg**



Pour rappel simplement, cet atelier avait comme ambition et comme mandat d'examiner les défis auxquels les écoles européennes actuelles doivent faire face. Donc c'est un atelier qui est un concentré des contributions de plusieurs participants, pour certaines questions.

Je les décris pour que le rapporteur puisse par après vous rapporter les détails

C'était surtout une crise appelée pénurie artificielle, le paradoxe par lesquels le fait d'avoir une surpopulation des écoles conduit à l'exclusion de certaines catégories des élèves, les catégories 2 et 3 et par ce fait on aboutit à un appauvrissement de l'éducation et encore à un appauvrissement de la possibilité d'organiser des options voire les classes, voire des sections linguistiques et au bout de ce chemin de cercles vicieux, on trouve l'absence d'infrastructure et que le rapporteur va vous préciser en détails.

Il y avait une série d'autres éléments qui ont été cités lors de nos travaux.

Il y avait des aspects qui sont peut-être à reconvertir avec d'autres ateliers mais je les citerai pour l'exhaustivité.

Il y avait surtout la question de doléances concernant la gestion des comptabilités.

Il y avait un rappel que certaines fonctions "core functions", comme on dirait en anglais, par exemple : transports et cantines, les activités parascolaires doivent être rappelées comme faisant partie intégrale de l'opérationnel de l'école et surtout on

revenait sur la question de l'autonomie.

Je le cite brièvement afin que par après vous ayez un rapport plus étendu.

Il y avait une question de la professionnalisation de recrutement du personnel, il y avait une question de particularités d'enfants SEN à besoins spécifiques.

Évidemment la question de l'alternative d'une filière préparant au baccalauréat européen qui rendrait moins discriminatoire certains lieux de recrutement.

Certainement, on a cité les questions où l'on a rappelé la légitimité des parents comme un facteur dans le fonctionnement de l'école et la représentativité est reconnue par la convention, je vous le rappelle et on a parlé de légitimités d'autres facteurs qui peuvent intervenir auprès des organismes communautaires.

Il y avait une référence à défaut de protection juridictionnelle et finalement il y avait quand même un appel au renouvellement de l'objectif d'enseignement.

SUITES DES CONCLUSIONS

Daniela Mormile,

Vice-présidente du Comité Local du personnel de Bruxelles



Notre atelier avait un défi très important, celui de parler du fonctionnement des écoles et c'est un défi qu'on a dû relever dans un temps qui était très limité.

Il y a beaucoup de thèmes qui ont été portés à l'attention des participants et qui ont été déjà abordés dans différents groupes.

La **question de l'autonomie** : il y a une demande de projets autonomes au niveau local. Il y a trop d'acteurs qui sont impliqués dans la gestion de l'école. Il faut décentraliser. D'autre part, il faut que les différents niveaux de responsabilité rendent davantage compte.

On a souligné l'importance d'avoir un recrutement stratégique, d'avoir une équipe de professeurs qui se coordonnent entre eux, des inspecteurs qui se coordonnent entre eux également. Il s'agit d'aspects essentiels pour assurer la qualité du recrutement.

Il y a même une plainte au niveau de l'absence de rotation du personnel dans l'EE qui n'aide pas à transférer la mémoire historique donc les bonnes pratiques vers d'autres écoles.

Il y a eu la question d'avoir plus de flexibilité pour les parents qui s'investissent, pas uniquement pour les APEEE mais pour tous ceux qui s'investissent dans la gestion de l'école. Ils doivent participer à beaucoup de réunions. Il y eu une demande d'avoir la possibilité d'effectuer ces activités de la part de " l'Employment Institutions " ; les 4 jours qu'ils disposent ne sont pas suffisants.

Le **problème des infrastructures**, c'est le problème-clef dans les grandes écoles, en particulier à Bruxelles, à Luxembourg et à Varese, il est évident que nous n'avons pas voulu monopoliser la réunion sur le cas de Bruxelles mais il est clair qu'il y a certaines critiques qui ont été faites vis-à-vis des infrastructures.

En particulier, les EE ne doivent pas être un instrument de politique immobilière de l'État hôte et donc on ne peut pas forcer à accepter des lieux d'installation imposés.

Donc il a eu une demande que les pays hôtes remplissent leurs obligations et on a parlé d'actions légales pour le faire.

Problème de **perception des EE par rapport aux autorités locales**. C'est vrai, il y a un travail à faire dans ce sens pour essayer d'avoir une meilleure coopération et s'entendre mieux sur les problèmes.

Concernant la **politique des inscriptions**, on a eu une présentation faite par un représentant des parents qui a montré, avec des chiffres qui viennent d'une école et qui sont fiables, que les 4 objectifs fixés par le Conseil Supérieur pour la politique d'inscription de cette année dans les écoles de Bruxelles n'ont pas été remplis.

Il y a eu une demande de la part de certains, je tiens à souligner, parce qu'on n'a pas eu la possibilité d'avoir un débat en profondeur, pour parler du problème de rendre définitive la nouvelle école de Berkendael, et du rejet du bloc Berkendael-Laeken impliquant un transfert obligatoire.

Il y a une demande très forte d'avoir une politique d'inscription qui soit multi annuelle, pluriannuelle, et donc pas une politique qui change chaque année, pour des raisons que tout le monde peut comprendre. Une plainte vient de Bruxelles ou du Luxembourg, concernant le problème d'une politique qui génère des classes mixtes. On voit ça, comme un pas en arrière, le fait d'avoir des cycles différents, des classes différentes mélangées dans une seule classe.

Il y a aussi une constatation, une analyse du gâchis économique pour les transports, généré par ce type de politique de recrutement, on a tout le problème des déplacements vers l'école de Berkendael dont on a parlé.

il y a des cas spécifiques en ce qui concerne le fonctionnement et c'était en particulier Luxembourg qui nous signale qu'il y des problèmes avec leur site temporaire préfabriqué, ils ont parlé même d'un site qui n'est pas conforme aux obligations en matière de sécurité et d'hygiène mais ça se sont des problèmes ponctuels.

Et comme Bergen l'a soulevé, la possibilité d'ouvrir une annexe pour intégrer des élèves qui viendraient d'autres écoles des Pays Bas.

Intervention de Philippe Le Guay, Secrétaire du GUDEE

Représentant du personnel à l'Office Européen des Brevets, membre du bureau de l'Association des Parents d'Elèves de l'École Européenne de Munich, mais aussi et surtout le secrétaire du GUDEE.

Après 50 ans d'existence, l'organisation des écoles européennes comprend 14 écoles, je veux dire ne comprend que 14 écoles. Le système actuel des EE me fait un peu penser à une œuvre inachevée. Nous sommes en effet nombreux à penser qu'il faudrait développer ce système et créer de nombreuses nouvelles écoles européennes.

POURQUOI ?

Parce que l'enseignement prodigué dans les EE est non seulement excellent mais contribue aussi fortement à l'émergence d'une population de culture européenne. D'autre part, il existe une importante demande pour un tel type d'éducation et cette demande va bien au-delà du cercle restreint des fonctionnaires communautaires. Enfin dans la logique du traité de Maastricht, le citoyen a certes acquis le droit de se déplacer librement sur le territoire de l'Union – ce droit est cependant partiellement vidé de son sens en l'absence d'un réseau d'écoles lui permettant d'éduquer ses enfants dans sa langue originelle. De plus, si le système des écoles européennes ne se développe pas, il sera menacé dans son existence même. D'autres systèmes éducatifs – je pense au bac international – respectant beaucoup moins notre merveilleuse diversité culturelle, mais à la stratégie plus agressive, occuperont le terrain laissé vacant. La nature a horreur du vide.

Nous avons décidément tout à gagner à ouvrir largement le système des écoles européennes au citoyen européen :

- la mixité sociale sera introduite;
- le citoyen européen aura un choix accru pour l'éducation de ses enfants et la mobilité géographique en Europe sera facilitée;
- l'Union Européenne elle-même sera consolidée par l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes à l'esprit sensibilisé aux valeurs de l'Union. Ce sera l'émergence d'une Europe des citoyens en lieu et place de l'Europe de l'économie et du capital.

Il faut élargir sans diluer, conserver la pédagogie tout en réformant la gouvernance et le financement.

Il faut absolument conserver la pédagogie actuelle avec toutes les caractéristiques qui font la qualité de l'enseignement et du diplôme final.

La gouvernance a été conçue pour six états-membres et un nombre restreint d'écoles.

L'élargissement de l'Union européenne à 27 ainsi que la multiplication du nombre d'écoles rendent une réforme indispensable.

RESTE LE FINANCEMENT

Bien sûr, créer de nouvelles écoles coûte cher. Le financement est d'abord une décision politique. Cependant en creusant un peu, plusieurs modes de financement existent déjà et pourraient être développés....

A l'école de Karlsruhe, le Land et la ville cofinancent l'école européenne.

A l'école de Munich, une organisation intergouvernementale, l'OEB, assure la plus grande partie du budget.

A l'école de Varese et ailleurs des sociétés multinationales paient l'école européenne pour faciliter la venue de collaborateurs étrangers.

Un peu partout en Europe, des parents sont prêts à payer pour l'éducation de leurs enfants mais ces parents - même lorsqu'ils habitent à proximité d'une école européenne - sont très souvent débouté de leur demande.

COMBIEN DE NOUVELLES ECOLES?

Il est bien sûr impossible de le dire mais je pense à 500 ou 1000 écoles supplémentaires d'ici 50 ans. Si chaque état-membre ouvre une école chaque année cela ferait 1350 écoles d'ici 50 ans.

Bien sûr on ne va pas ouvrir 50 écoles à Malte mais des écoles pourraient et devraient être ouvertes dans chaque grande ville de l'Union de manière à créer un réseau suffisamment dense pour permettre la mobilité géographique et laisser un réel choix aux parents pour l'éducation de leurs enfants.

Si les mille écoles scolarisaient 1.500.000 élèves, un rapide calcul nous apprend que ces élèves représenteraient 2% du nombre total d'élèves de l'Union européenne qui est d'environ 75 millions (source Eurostat).

Vous le savez, les autres grandes puissances n'ont pas ce problème, les Etats-Unis ont l'anglais, le Japon le japonais, etc.

A nous Européens à transformer cette diversité linguistique et culturelle, qui jusqu'à présent nous a plutôt pénalisé, en un avantage par rapport aux autres pays.

Les générations d'enfants déjà passés par les écoles européennes nous montrent que c'est possible.

AYONS LE COURAGE DE LE FAIRE

Ayons à nouveau cette vision généreuse et novatrice, qui a conduit il y a 50 ans à la création des écoles européennes, en l'élargissant à tous les citoyens européens qui le souhaitent.

Session conclusive:

***L'éducation européenne face aux besoins
de la société:***

le futur de l'éducation européenne



**Siim Kallas,
Vice-President of the European Commission in charge of
Administrative Affairs, Audit and Anti-Fraud and responsible
for European Schools**



I am very pleased to see the active participation of so many members of staff in debating this topic which is of crucial importance for many of you on a personal level. I believe that we all agree that the system of the European Schools is in a critical phase where reform is indispensable.

Indeed, whilst on the one hand this system is still providing high quality education, on the other hand solutions are urgently needed to several, pressing problems.

Overcrowding is the most striking one, notably in Brussels and, to a somewhat less extent, in Luxembourg. I am well aware that the quality of everyday life of many members of our staff is affected since the current conditions do not permit to all of them the free choice of geographical location of the school for their children.

But, more generally, there are increasing problems linked to the fact that the repartition of burdens as firstly decided 50 years ago among 6 Member States appears to be no longer sustainable among the current 27 ones.

Therefore, since the beginning of my mandate as Vice-president in charge with the European Schools, my top priority has been on pushing for a reform aimed to re-define the overall boundaries of the various governance, financing and pedagogical aspects.

In the light of the basis built during the last 2 years, I am confident that the year 2008 will be crucial in producing proposals for the future.

That is why initiatives like your meeting today, aimed at producing new ideas based on key stake-holders' experience, are something I truly welcome.

My services are investing a lot of energy in contributing constructively to the reform process, which is currently guided by the Finnish presidency and Mrs. Christmann, the Secretary General of the European Schools.

I have met Mrs. Sarkomaa, the Finnish Minister of Education, this Monday to discuss the European Schools.

If everything goes according to our wishes, we will hold a second ministerial meeting in Spring 2008, following the one held in November 2006. I trust that meeting will clearly design the path for the future.

In that context, I hope in particular that we will achieve an even stronger political consensus among our Member States for stimulating the so called type II and type III

Schools, which both imply the transfer of the richness and unique character of the European baccalaureate curriculum towards national schools.

Consolidating the European Schools system whilst opening it up for imitation and improvement through the national systems is for me a very important part of the way forward.

I am pleased to understand that large consensus has emerged out of the various workshops in which you have been participating around this idea.

Obviously this progressive process will have to be carefully thought about, and I trust that you will be on our side in further fine-tuning it.

But, at the same time, I want to make clear that the on-going reform process can in no way be used by some Member States as a pretext to avoid the proper fulfillment of their obligations under the European Schools Convention. I refer here in particular, but not only, to the provision of adequate infrastructure and to the secondment of teachers.

The Commission has not hesitated in recently opening an infringement procedure against Belgium for its inadequate provision of equipments to 2 European Schools here in Brussels. And I intend to continue to do my utmost to put pressure on the relevant national authorities to make them live up to their commitments.

To sum it up: we are in the middle of a great opportunity for change. This is why it is so important to think constructively about how things can realistically improve in the future.

Dear parents, dear teachers, dear Directors, dear colleagues, there are plenty of challenges for the European Schools system to continue to properly function and give a solid multi-lingual and multi-cultural education of the highest standard. Only by addressing them together we can form the basis of the reform and move forward on solid grounds.

In expressing my sincere thanks to the Central Staff Committee, as well as to the Parents' Associations, for having organized this event, I hope that we can all draw inspiration from the creativity and enthusiasm of the pupils in our schools.

My sincere wish is that they grow up with an openness of mind and spirit which is truly European.

Thank-you.

**Nima Azarmgin,
Représentante de Mme Erna Hennicot-Schoepges (MEP,
PPE-DE)**

Entreprendre la réforme et l'ouverture du système des Écoles européennes est un exercice ambitieux et peut-être douloureux pour certains utilisateurs.

Mais elle suscite bien des espoirs pour l'Europe car la perspective qu'elle offre est immense: donner la possibilité à terme à tous les citoyens européens de scolariser leurs enfants dans leur langue maternelle tout en leur assurant une éducation de qualité qui leur donnerait accès à tous les établissements d'enseignement supérieur et les universités européennes.

Le Conseil supérieur des Écoles européennes a défini les grands traits de cette réforme que le Parlement a vivement soutenue dans sa résolution de septembre 2005. En rassemblant ouvertement autour d'une même table les parties prenantes et les décideurs politiques, ces États Généraux marquent un tournant dans les débats sur les Écoles européennes.

Rotraut Moretto,
President of INTERPARENTS



Investing in human capital is the core of the Union's policy for the future. We have just heard that the system was at a crossroad. There are no choices to be made, there is only one way the system can take and that is a leap forward both in quality and quantity. That leap forward requires investment. We just have heard amazing figures on the return on investment in Luxembourg and I am confident that all these figures can be found on the Commission's web sites whereas we cannot find on the European Schools' web site key indicators for the success of the system such as careers of former pupils, sickness rate of staff etc. The leap in quantity and quality has become indispensable and I want to encourage very specially the representatives of the European Communities on the Board of Governors to take into account what they have heard today and to do much more than what they have done until now.

Jochen Richter,
Deputy head of Commissioner Orban's Cabinet



Mesdames et Messieurs,

Les écoles européennes existent depuis presque aussi longtemps que l'Union européenne. Nos sincères félicitations pour le fait que ce système d'écoles a survécu ces années certainement aussi grâce au travail de l'association des parents dans les différentes écoles.

La vie dans ces écoles a vu tout au long de son existence des changements comparables à ceux auxquels l'Union a dû faire face : Les divers élargissements y compris l'ajout de nouvelles langues et alphabets; les bâtiments et les institutions qui ont dû être adaptés aux nouveaux besoins et sans doute des discussions continues au sujet de la qualité et la raison d'être sont quelques exemples. Les derniers incluent la qualité de l'enseignement qui est essentiellement lié à la nature multilingue et multiculturelle de la construction de ce système scolaire.

Therefore I am here on behalf of my Commissioner Leonard Orban who sending you his formal regards as he cannot be present for this kind invitation. Let me say some words about multilingualism in the European Union that received certainly a further boost by the creation of the political portfolio my Commissioner is responsible for.

Both European school system and the EU are founded on the principle of multilingualism and mutual respect for the different cultures. The equality of languages represents a basic democratic right of each citizen. It constitutes the possibility that everybody can express itself in his mother tongue and receives replies in that language, especially when being in contact with the European Union.

The Lisbon treaty reforming the EU hopefully being ratified soon recognizes in article 3 the linguistic diversity of the EU as one of its goals that shall be defended. Ladies and gentlemen, sometimes it seems that preservation of multilingualism is embodied by the right to maintain the current 23 official languages on one hand and

encouraging learning foreign languages on the other is somewhat contradictory but this is only at first sight so.

As I said, it was, it is and has to remain the democratic right of everybody to use their own language. I think we all can agree that mother tongue is the essential expression of the culture background and the identity of each individual. Therefore, it is logical that the European schools are built around mother tongue sections. But a multicultural society as the EU and the European schools can only function when foreign language knowledge allows diving into the culture of the others and thereby creating understanding and mutual trust. From this idea stems the bridge building function of languages.

The European school system is the best example that languages are not an obstacle but the solution. Therefore languages in a system of multilingualism are the most visible expression of the Union's motto unity in diversity. I shall add that we see unfortunately in some member states signs that languages are used to create divisions. But it's also true that the Union is in favor of the modern 60 different regional and minors languages still spoken in the Union. Yet, I admit looking at the European schools, they have already quite a task in providing languages lessons in as many official languages as possible.

It is not a waste of time, it is not a waste of money and resources. Democratic rights and individual rights must not be challenged just because of their costs. Is the mentioned one percent of the EU budget for the cost of multilingualism such an enormous amount ?. As usual it is very useful breaking down such amounts per citizen. Multilingualism in the Union just represents 2,50 euro per year. This is not more than a cup of coffee in a restaurant. I think we can all agree that this is an absolute reasonable amount. I hope that similar analyses of the construction of European school will help in your discussions how to reform the school system where it is necessary. There is no need sacrificing multilingualism, language sessions, content based language learning, all being provided by mother tongue speakers.

Les écoles européennes sont sans doute l'exemple vivant comme le multilinguisme et une coopération multiculturelle devraient fonctionner. Nous pourrions entretemps voir que de plus en plus d'états membres copient cet exemple. Un nombre croissant d'écoles bilingues sont un signal encourageant. Également nous apprécions beaucoup que de telles écoles offrent un diplôme reconnu dans plus d'un état membre. Je suppose que personne ne remet en cause le niveau élevé du baccalauréat européen internationalement apprécié. Par conséquent, il est tout à fait normal que tous les états membres offrent automatiquement l'accès à toutes leurs universités.

Ladies and gentlemen, the challenge is for maintaining multilingualism including into the European schools. We are certainly facing a strong rise of English. Some say English has become a kind of *lingua franca*. And that might be true for certain areas of financial markets and scientific fields. There are clear contraindications. Linguists in the UK recognize that this trend induces adverse developments for the English. Many of those speaking English are just using a rather reduced set of this rich language.

One can observe in discussions that some say only that they can say and not what they want to say. This could in a long run be the death of the language of Shakespeare.

We have a clear problem of motivation for language learning, fortunately not at the European schools. But some member states apparently reduced overtime the mandatory number of foreign languages. The UK just to give you one example fails

in imposing for pupil older than 14 obligatory foreign languages in their curricula. And meanwhile they're recognizing this being a problem. Northern countries have more difficulties in encouraging pupils to learn something else than English. Let me add one more aspect, the multicultural dimension. As I said, language is part of our culture heritage of every individual identity. Therefore multicultural coexistence can only function if three priorities are secured. It isn't in the interest of each society that those who are coming to live in a country cannot muster sufficient knowledge of the host countries language. Secondly, we need mutual respect for languages and in particular for the mother tongue of the migrants. And thirdly, learning the language of the other is the optimal maybe the only way to really understand other cultures.

The European school system offers in the whole curriculum and the extra curriculum activities a mechanism to realize a multicultural school society. We are looking ahead to the year 2008, the year for intercultural dialogue which is being prepared by an expert group that has come together to the invitation of my Commissioner. They are looking into the relationship of language knowledge and intercultural dialogue. Equally, the United Nations have declared the year 2008 as the year of languages. All these efforts are platforms to discuss and to avoid a clash of civilization.

Let me conclude ladies and gentlemen with the following remark. When the portfolio of my Commissioner had been announced some high brows raising could be seen. Almost a year later, I can only confirm the political dimension of this portfolio and the undoubtedly high sensitivity of this language issue in all member states. The European school system is maybe one the best example for multilingual and multicultural society. Once again congratulations for the achievements and much success in further developing this school system.

Thank you for your kind attention.

Les suites

Article dans Commission en direct Écoles européennes entre présent et avenir

Article dans Commission en direct 14.12.2007 > 10.01.2008

Les premiers États généraux des Écoles européennes se sont déroulés le 7 décembre à Bruxelles, à l'initiative du Comité central du personnel (CCP), en collaboration avec les associations de parents, le personnel des écoles, les comités du personnel de l'UE ainsi que le GUDEE (Groupe unitaire pour la Défense des Écoles européennes) et avec le soutien de la Commission. Ces États généraux se placent dans le cadre d'un débat de fond sur le futur des Écoles européennes, et sur la réforme du système en cours. **Cristiano Sebastiani**, président du CCP, fait le point avec **Georges Vlandas** et **Philippe Bioul**, les deux vice-présidents chargés du dossier des Écoles européennes au sein du CCP.

Quel est votre sentiment suite à cette journée ? De l'avis de tous, c'était un succès, nous sommes donc très contents. Les défis à relever étaient très grands. Il fallait avant tout essayer de donner une réponse aux problèmes parfois très graves du présent. A ce sujet, un cahier de doléances détaillé sera élaboré sur base des résultats de l'analyse menée par les participants. Il fallait entendre la voix de ceux qui ne sont pas représentés au sein des enceintes traditionnelles : non seulement les parents qui veulent inscrire leurs enfants à une École européenne et n'y arrivent pas, mais aussi ceux qui ont décidé de ne pas les inscrire car ils ont des réserves par rapport au fonctionnement actuel des Écoles européennes. Il nous appartient de prendre au sérieux et d'analyser ces critiques. A ce sujet, il faut trouver une solution pour conserver les élèves qui ont des difficultés.

Il ne faut pas uniquement se concentrer sur les problèmes. Nous devons aussi retrouver l'élan et l'envie de rêver et de penser véritablement européen: l'acteur essentiel qui n'avait jamais été représenté auparavant est le citoyen européen qui est aujourd'hui exclu de la possibilité d'offrir à ses enfants la chance unique de recevoir une éducation véritablement européenne. Notre ambition a donc été de rassembler pour la première fois tous "*les acteurs traditionnels*" et de s'ouvrir davantage aux citoyens européens.

Notre approche a fonctionné: celle du "*bottom-up*" dans l'unité, et non du "*top-down*" qui avait primé en 1994 lors des tables rondes sur le même sujet. Un climat serein s'est installé pour répondre aux nécessités du présent et pour se préparer ensemble aux défis à relever. Les deux questions sont liées : les problèmes du présent seront plus facilement résolus si la voie du futur des écoles est clairement tracée. Nous devons réfléchir et agir dans la plus grande unité d'action, ce dont la représentation du personnel est capable comme elle l'a démontré tout au long de ces premiers États généraux.

Le président de SkyEurope, ancien élève, a constaté que pour baisser les coûts des Écoles européennes, il faut augmenter leur nombre. Êtes-vous d'accord ?

Les écoles ont 50 ans (et même un peu plus) et c'est une "*success story*".

Il y a aujourd'hui 14 écoles. La question qui se pose est la suivante: comment les faire perdurer et, encore plus, comment permettre à chaque citoyen européen d'en profiter ? Comme l'a dit un participant, on ne peut que conserver un concept qui soit viable. Alors, il est sûr qu'il faudra innover. Les États membres auraient pu choisir à Pékin, Moscou ou Washington d'ouvrir de nouvelles Écoles européennes ensemble plutôt que de financer chacun des établissements nationaux. Cela vaut aussi pour les écoles dans les différentes capitales européennes. Cela aurait coûté beaucoup moins cher et la présence de l'Europe aurait été plus unie, plus visible et plus rayonnante. Pour assurer l'essor des Écoles européennes, il n'y a pas de voie unique : la construction des écoles de type 1 (les actuelles) doit être privilégiée. Leur financement doit être diversifié, notamment par l'implication des collectivités territoriales, intéressées par ces pôles d'excellence pédagogique; certaines des écoles actuelles le pratiquent déjà.

Enfin, la construction de nouvelles écoles, notamment de type 2, impliquant davantage les États membres financièrement, mais garantissant la délivrance d'un baccalauréat européen, devrait permettre de faire un véritable bond en avant.

Dans l'histoire, des États généraux ont mené à une révolution. Laquelle préparez-vous ?

La véritable révolution a été celle de sortir de nos "égoïsmes" pour penser véritablement européen, d'aborder sans craindre la contradiction flagrante entre l'esprit d'ouverture et d'inclusion sociale qui sont des valeurs essentielles du modèle européen et la perception du caractère trop fermé voire élitiste des écoles européennes. Notre révolution, c'est aussi de faire le lien entre les problèmes d'aujourd'hui et le futur des écoles. Enfin, au niveau de la méthode, c'est d'associer les usagers et les professionnels de l'éducation européenne pour les faire participer au débat du futur de nos écoles.

Notre véritable défi était de se positionner par rapport à cette possibilité d'ouverture des écoles à davantage de citoyens. Les participants ont relevé avec enthousiasme ce défi et se sont déclarés prêts à soutenir le vice-président Kallas dans ce chemin et à donner leur contribution convaincue à cette véritable révolution. Mais ils ont indiqué clairement que toute dilution ou "braderie" seraient inacceptables: le bac européen peut et doit être élargi à d'autres écoles mais à la condition de garder intactes sa qualité et sa spécificité.

Naturellement, tout ceci ne peut pas se faire dès demain. Dans cette approche d'ouverture, une première idée très concrète serait de mettre en place un système de bourses d'études européennes qui permettrait aux élèves les plus méritants d'accéder aux Écoles européennes. Il ne s'agira évidemment pas de mettre quelques pauvres dans une école de riches pour nous donner bonne conscience mais bien de démontrer aux citoyens européens que l'unité dans la diversité fait notre force et que l'égalité des chances est au centre du fondement de notre culture et de notre éducation.

Cristiano Sebastiani

Georges Vlandas

Philippe Bioul

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE SCHICKEL

GUDEE

Résolution sur l'avenir des écoles européennes: quelles perspectives?

RESOLUTION

L'AVENIR DES ECOLES EUROPEENNES: QUELLES PERSPECTIVES?

PREAMBULE:

Le GUDEE (Groupe Unitaire pour le Développement des Écoles Européennes) est d'accord que le système des Écoles européennes se trouve à un carrefour et qu'une voie claire est nécessaire, suite à la réunion des États Généraux, organisée par le Comité central du Personnel de la Commission européenne (CCP) le 7 décembre 2007.

Plus de 300 participants (qui comptait des enseignants, parents, élèves, responsables administratifs et pédagogiques, spécialistes de l'éducation, parlementaires, responsables politiques et des ministères nationaux, fonctionnaires européens, membres du CCP et de la Commission européenne, membres du Conseil supérieur des Écoles européennes, et tous les autres partenaires locaux et régionaux, publics et privés) se sont rassemblés pour écouter, participer ou contribuer à cette rencontre, afin qu'ensemble (le slogan pour le 50ème anniversaire de l'Union européenne) nous posions les prochains jalons du système d'école européenne que nous souhaitons pour les 50 années à venir, à travers l'Europe, pour tous les européens.

GUDEE NOTE QUE:

- Le système des Écoles européennes – caractérise par un curriculum européen qui culmine avec le prestigieux Baccalauréat européen – a permis, et continue à permettre, de préparer les jeunes à vivre dans un monde aux frontières perméables, où le monde du travail et les échanges sont de plus en plus transnationaux et transculturels ;
- L'existence du système des Écoles européennes se justifie plus que jamais, étant donné que le Parlement européen, et d'autres grandes organisations internationales, recommandent la mise en place, dans tous les États membres, d'un système éducationnel européen multilingue et multiculturel ;
- Les Écoles européennes ont l'avantage d'être déjà en existence et de servir comme modèle, qui doit simplement être adapté à une mission plus large que la seule prise en charge des enfants du personnel des institutions de l'Union européenne.

GUDEE DEMANDE:

- Que le Parlement européen joue un rôle clé et remplisse son mandat de superviser tous les aspects globaux du système des Écoles européennes, et de garantir que les ressources nécessaires soient accordées. Ceci afin de viser à développer la dimension européenne de l'éducation et le dialogue interculturel, de soutenir le concept de citoyenneté européenne et la mobilité, et de contribuer à renforcer l'intégration européenne ;
- Que les États membres donnent une mise en cadre politique, éducative et financière claire, nécessaire afin de renforcer le système actuel concernant le système de nomination des professeurs nationaux; ceci permettrait l'accès aux qualifications professionnelles des États membres, et promouvoir la diversité linguistique et culturelle;
- Que le Conseil supérieur assure que les garanties nécessaires soient en place en assurant le respect des normes de qualité qui régissent le Baccalauréat européen, et en même temps, donner un degré raisonnable d'autonomie à chaque école ;
- Que la Commission européenne, comme matière d'urgence, implique le Commissaire pour l'éducation, la formation, la culture et la jeunesse, ainsi que le Commissaire pour l'administration, l'audit et la lutte anti-fraude, afin de donner priorité à un enseignement de qualité, accessible à l'ensemble des citoyens, et demande que cette pédagogie reflète également nos valeurs communes de diversité et d'entendement interculturel et contribue à l'enrichissement culturel et à l'intégration européenne ;
- Que tous les stakeholders, y compris le personnel des écoles, les enseignants, les parents et les élèves, soient rappelés que la participation active, l'engagement, le dialogue, l'ouverture d'esprit et l'inclusivité sont les outils principaux avec lesquels le projet européen a été construit lors de ces 50 dernières années et sont cruciaux pour la société d'aujourd'hui et de demain.

**Mémorandum sur la réforme du système des écoles
européennes:
point de vue d'Interparents**

INTERPARENTS

*Alicante Bergen Bruxelles I, II, III & IV Culham, Frankfurt Karlsruhe
Luxembourg Munchen, Varese*

MEMORANDUM

***La Réforme du Système des Écoles européennes:
le point de vue d'INTERPARENTS***

12 septembre 2008

SYNTHESE:

Le présent Mémorandum a été rédigé à l'intention du Groupe de travail " Réforme " des Écoles européennes. Il s'adresse également au Président et aux membres du Conseil supérieur, ainsi qu'aux destinataires de la récente lettre de la Présidence sortante du CS et de la Commission européenne, datée du 11 juillet 2008. Le Mémorandum a fait l'objet de concertation et de consensus au sein du Groupe d'études (" Task Force ") sur la Réforme d'Interparents, comprenant des délégués des Associations des Parents d'élèves de toutes les Écoles européennes.

Interparents demande que la Réforme prenne compte des considérations suivantes dans leur intégralité:

Interparents soutient sans réserve le **développement de l'enseignement européen grâce à l'augmentation du nombre et de la capacité d'accueil des écoles de Type I, de Type II et de Type III**, à condition toutefois que la qualité de l'enseignement européen soit pleinement maintenue et que la reconnaissance du Baccalauréat européen qui s'ensuit soit également maintenue à travers l'ensemble de l'Union européenne.

- **Le Conseil supérieur constitue l'instance de prise de décisions appropriées.** Au cas où les décisions migreraient vers d'autres instances, Interparents exigerait que sa participation et sa représentation soient maintenues, voire renforcées.
- **La Réforme est globale.** Elle doit tenir compte dans son intégralité, des aspects intimement liés de la plupart des thèmes.
- Étant donné que plusieurs aspects de la Réforme n'ont pas encore fait l'objet de discussions, il est **prématuré de prendre des décisions partielles ou en séries.** En particulier, la réforme du Baccalauréat européen est plus importante que les aspects purement financiers de la répartition des coûts (" cost sharing ").

- Interparents n'accepte pas la proposition de “ **solution structurelle** ” au **problème de la répartition des coûts** (“cost sharing”). En effet, nous estimons qu'il s'agit d'un compromis inopportun et inutile pour la résolution d'un problème financier relativement peu important, au détriment de la qualité de l'enseignement européen, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir.
- Il ne faudrait pas que la **crise des infrastructures que connaissent actuellement Bruxelles** et Luxembourg se répète à l'avenir, dans ces villes-là ou ailleurs. Il ne faudrait pas non plus que cette crise fasse perdre de vue les objectifs de l'élargissement de l'enseignement européen et de l'ouverture du Baccalauréat européen, dont notamment au sein de toutes les écoles de Type I.
- Il faut revoir radicalement les politiques actuelles qui dans la pratique, entravent et limitent la création de sections relativement petites et de classes aux effectifs réduits (les critères “Gaignage”) et ce, afin de tenir compte des conséquences linguistiques de l'élargissement et du principe de la non discrimination.

INTRODUCTION:

Le système des Écoles européennes s'est développé au cours d'une période de plus de 50 ans. L'occasion de procéder à une réforme en profondeur se présente assez rarement. En pensant à l'avenir, les caractéristiques multilingues et multiculturelles de l'enseignement européen s'avère être de plus en plus nécessaires, compte tenu des Européens de tous bords dont l'éventail est beaucoup plus large. Les participants au processus de réforme actuel doivent se rendre compte qu'ils mettent en place une politique qui sera en vigueur et qui se développera pendant plusieurs décennies. La Réforme modifie la conception d'un système éducatif susceptible de constituer une caractéristique importante du paysage éducatif européen. La qualité et la composition unique de l'enseignement européen et du Baccalauréat européen constituent des atouts de taille qu'il convient de maintenir, d'améliorer et de diffuser largement au sein de l'Union européenne.

La Réforme entre dans une phase critique. Malgré plusieurs années de débats et de négociations, certains problèmes importants n'ont pas encore été abordés. La lettre du 11 juillet 2008 adressée aux Ministres de l'éducation des États membres par la Présidence sortante et la Commission ne donne qu'un aperçu partiel du processus. Dans le présent Mémoire, Interparents s'efforce de compléter cet aperçu en présentant une vue d'ensemble, ainsi que de préciser les possibilités et les lacunes de la situation actuelle.

La prise de position d'Interparents sur la plupart des thèmes faisant l'objet de discussions est nette. Par ailleurs, nous tenons à l'organisation actuelle de la préparation de décisions et de l'adoption de celles-ci. Interparents ne serait pas favorable à la séparation de la prise de décisions dans le temps ou par instance, ni à la migration de la prise de décisions vers des entités autres que le Conseil supérieur des Écoles européennes. En effet, le CS constitue la seule instance dirigeante du système des Écoles européennes à laquelle participent toutes les parties prenantes, dont Interparents.

Ce sont les **Conclusions de la Présidence** de la Réunion ministérielle du 13 novembre 2006 qui ont donné les grandes orientations du processus en cours. Nous devrions reprendre celles-ci et procéder à un recoupement afin de voir si la voie suivie actuellement par la réforme est également conforme aux **Résolutions du Parlement européen** de 2002 et de 2005.

La Réforme est globale: en fin de compte, elle comporte plusieurs dimensions qu'il faudra concilier. Le fait que des aspects précis font l'objet de discussions distinctes ne doit pas nous faire perdre de vue les liens entre ceux-ci. La création du Groupe de travail " Réforme " en témoigne. Le Conseil supérieur ne doit pas essayer de régler les problèmes au coup par coup, en espérant que par bonheur, tous les éléments s'accorderont bien par la suite. A l'heure actuelle, il semblerait être inopportun d'essayer de prendre des décisions sur la répartition des coûts ("cost sharing") et sur la gouvernance, alors que les discussions sur la réforme du Baccalauréat européen et sur les critères " Gagnage " ont à peine commencé.

L'objectif de fond de la Réforme vise à faciliter le **développement notable du système des Écoles européennes**. En effet, l'absence d'écoles européennes de presque toutes les capitales des pays membres de l'Union européenne constitue une occasion manquée. Le comble de l'ironie dans la situation actuelle, c'est que tout en préconisant le développement et la croissance, le Conseil supérieur dirige en réalité un système dont la capacité est nettement sous-exploitée, ce qui entraîne des coûts par élève inutilement élevés, ainsi que la mauvaise utilisation des ressources déjà mises à la disposition du système par le contribuable européen, par l'intermédiaire des États membres et de la Commission européenne.

A cet égard, il est faux d'affirmer que le développement du système passe uniquement par la création d'écoles de Type II et de Type III. Interparents préconise l'augmentation en même temps du nombre d'écoles de Type I à Bruxelles et à Luxembourg afin de pouvoir accueillir un public scolaire plus large, dont notamment les élèves relevant des " Catégories II et III ". En effet, personne n'a jamais souhaité que l'éducation des enfants des fonctionnaires de l'UE se fasse en milieu fermé et isolé – bien au contraire. En outre, plusieurs autres écoles de Type I sont sous-exploitées. On pourrait multiplier les efforts en vue d'élargir les zones de recrutement de ces écoles-là, en proposant le pensionnat aux élèves et surtout, en vue d'augmenter les inscriptions afin de faire baisser les coûts unitaires jusqu'à ce qu'ils atteignent un niveau plus raisonnable. En effet, les anomalies qu'entraînent les critères " Gagnage " sont dues en grande partie à la limitation voulue de la croissance de plusieurs Écoles européennes.

Ainsi, étant donné que le principe du développement de l'enseignement européen a déjà été approuvé dans une large mesure, cela ne sert à rien de vouloir limiter la croissance naturelle des écoles existantes. Il s'ensuit qu'une approche plus ouverte du problème du développement et de nouvelles formes de financement s'impose (l'approche).

S'agissant de la **répartition des coûts ("cost sharing")**, comme déjà signalé ci-dessus, **il ne faut pas aborder ce problème isolément et donc hors contexte**. Interparents a déjà fait savoir au Conseil supérieur que nous ne pouvons souscrire à la " solution structurelle ", selon laquelle les États membres nommeraient des enseignants non locuteurs natifs qui seraient chargés notamment d'assurer les cours de langue anglaise et des cours d'autres matières dont la langue d'enseignement serait l'anglais. Interparents s'inquiète particulièrement du fait que la mise en

application de ce système pourrait porter atteinte à la qualité de l'enseignement européen et du Baccalauréat européen en les décrédibilisant. Les propositions en matière de contrôle ex ante n'ont pas encore été précisées et en tout état de cause, de tels contrôles peuvent s'avérer coûteux et difficiles à mettre en œuvre.¹

Il va de soi que le problème de la répartition des coûts ("cost sharing") doit être réglé de manière équitable. Cependant, force est de constater que par rapport aux coûts globaux pris en charge par l'UE en matière d'éducation, de formation et de services linguistiques ou à plus forte raison, aux coûts de l'élargissement, les montants en cause représentent une adaptation modeste. Il serait disproportionné d'abandonner le principe pédagogique selon lequel l'enseignement au sein du système des Écoles européennes serait assuré par des enseignants locuteurs natifs et ce, rien que pour résoudre un problème financier si modeste. Ici encore, une approche du problème plus ouverte s'impose. Les récentes discussions au sein du Conseil supérieur et du Groupe " Réforme " semblent indiquer que plusieurs États membres partagent cette opinion.

En effet, selon les conclusions de la Réunion ministérielle, " Certains États membres sont favorables à un rapport plus étroit entre les services fournis par les Écoles européennes aux États membres et leurs contributions financières au budget des Écoles européennes ". Il ne s'agit donc pas du rapport avec le nombre d'enseignants détachés auprès des écoles, ce qui permet d'envisager une compensation financière plutôt qu'une compensation structurelle.

Lors des réunions du Conseil supérieur, nous avons entendu dire que toute solution impliquant des transferts financiers serait incompatible avec la Convention portant Statut des Écoles européennes. Interparents se demande s'il s'agit d'une argumentation pertinente. En effet, la Convention permet déjà de multiples sources de financement. Entre-temps, les sections anglophones rencontrent déjà des problèmes suite à l'application de cette politique, avant même son adoption, ce qui tend à confirmer les préoccupations d'Interparents quant au maintien de la qualité.

Il est rappelé que cette proposition de " solution structurelle " émane en 2007 d'un groupe de travail au sein duquel Interparents n'était pas représenté.

Réforme du Baccalauréat européen: La récente lettre de la Présidence sortante et de la Commission européenne ¹ se penche sur un certain nombre de problèmes mais passe sous silence le processus de réforme le plus important en cours, soit la réforme du Baccalauréat européen.

A cet égard, Interparents a entretenu des contacts suivis avec les consultants et collabore avec ceux-ci.² Nous avons mis à la disposition des consultants nos ressources et nos contacts en vue de faciliter une réaction massive de la part des intéressés à l'enquête sur les anciens élèves des Écoles européennes et notre communication concernant l'évaluation du Baccalauréat européen sera publiée sous peu sur le site web d'Interparents dont l'adresse est la suivante: <http://www.interparents.eu>

1 Lettre datée du 11 juillet 2008 dont copie a été transmise au Conseil supérieur le 29 août 2008 (DADEE)

2 Bureau Van Dijk et Cambridge Institute for Education.

Sans préjudice des résultats de ces études, lesquels sont attendus avec impatience, l'on se bornera à dire pour l'instant que le Conseil supérieur devrait faire preuve de prudence en ce qui concerne la prise de décisions officielles relatives à d'autres aspects de la Réforme, en attendant que des progrès supplémentaires aient été réalisés sur les grandes lignes de la réforme du Baccalauréat et qu'un accord en la matière soit intervenu.

Interparents a déjà signalé qu'à son sens, le maintien et l'amélioration de la qualité de l'enseignement européen et du Baccalauréat européen constituent les pierres de touche essentielles de la Réforme dans son ensemble. Le maintien de la reconnaissance du Baccalauréat européen par les universités de tous les États membres est fonction du maintien de la qualité de l'enseignement européen.

En outre, bien que comme déjà signalé ci-dessus, le système des Écoles européennes dans son ensemble dispose de capacités d'accueil supplémentaires importantes, **les infrastructures de Bruxelles et de Luxembourg sont insuffisantes, de sorte qu'elles ne peuvent même pas accueillir les élèves prioritaires actuels et sont donc loin de permettre l'ouverture du Baccalauréat européen à d'autres élèves.** La surpopulation est imminente à Francfort et à Varèse également. Il en va de même à Bruxelles et à Luxembourg. En effet, il est déjà clair que la création d'une troisième École européenne à Luxembourg s'avèrera nécessaire dans un avenir prévisible.

Entre-temps, la quatrième École européenne de Bruxelles n'ouvrira ses portes qu'en 2012 au mieux. Par conséquent, certains scénarios "catastrophe" se dessinent, dont notamment la perspective de voir les demandes d'inscription de centaines d'élèves de droit refusées, aucune des quatre écoles de Bruxelles ne pouvant les accueillir, compte tenu du fait que le site de Berkendael, annexe transitoire de l'école de Laeken, risque d'atteindre sa capacité d'accueil dans un proche avenir. Bien que les discussions sur la création de la cinquième école de la région de Bruxelles viennent de démarrer, selon notre expérience en la matière, de nombreuses années risquent de s'écouler avant l'ouverture des classes de la cinquième école. Par ailleurs, le calendrier d'ouverture de la deuxième école de Luxembourg a pris du retard. Par conséquent, il pourra s'avérer nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles pour assurer l'accueil de la population scolaire des Écoles européennes de Bruxelles et de Luxembourg. Enfin, les différentes écoles devraient bénéficier de davantage d'autonomie locale et de flexibilité afin de pouvoir s'adapter aux conditions locales.

Bien que la Présidence sortante et la Commission se réfèrent avec satisfaction à la résolution du Parlement européen de 2005, ainsi qu'aux conclusions de la Présidence du Conseil de 2006, en réalité, la mise en œuvre de ces objectifs dans les écoles existantes est encore loin, voire plus lointaine que jamais.

Interparents regrette que la récente lettre de la Présidence sortante et de la Commission européenne cherche à rassurer les Ministres compétents des États membres quant aux progrès réalisés, sans faire allusion aux problèmes et questions non encore réglés – et d'une telle importance.

Le mandat du **Groupe de travail " Réforme "** a été fixé comme suit:

- finaliser les propositions sur le "Cost Sharing",
- avancer une proposition d'amélioration du rapport coût-efficacité et d'allègement de la bureaucratie dans les Écoles européennes de Type I,

- finaliser l'évaluation de l'impact du Rapport " Gagnage " de 2000,
- avancer des propositions concernant la gouvernance du système des Écoles européennes en tenant compte notamment des résultats du Groupe de travail " Contrats d'objectifs ",
- examiner les problématiques juridiques soulevées par la réforme et avancer une proposition reprenant des amendements éventuels à apporter à la Convention.

Dès lors, il semblerait que plusieurs autres aspects de la réforme doivent encore être abordés. En particulier, les limitations en matière de petites sections linguistiques et de classes aux effectifs réduits découlant des **critères "Gagnage"** n'ont pas encore fait l'objet de discussions. Bien qu'à première vue, il puisse sembler évident qu'il n'est pas rentable d'autoriser la création de classes aux effectifs très réduits, les conséquences pratiques de la politique actuelle sont paradoxales et contraires au sens commun. Sans préjudice des prochaines discussions sur ce thème (le Groupe de travail n'en a pas encore débattu), Interparents se permet de présenter les considérations suivantes en vue de celles-ci:

- Certaines sections linguistiques et classes seront forcément plus petites que la taille optimale en raison de la politique d'inscription actuelle, ce qui entraîne le maintien dans certaines écoles d'une capacité d'accueil sous-exploitée et donc coûteuse.
- L'augmentation subite récente du nombre de langues dont l'offre est obligatoire, suite à l'élargissement, entraîne forcément la création de classes aux effectifs relativement réduits dans les nouvelles langues. Cela se répercutera sur la structure de la population scolaire à long terme et donc dans un avenir lointain. Par conséquent, des politiques ayant une incidence sur la démographie des écoles doivent tenir compte du cursus scolaire dans son ensemble et ne doivent pas être définies dans une optique à court terme.
- La présence de petites sections linguistiques et de classes aux effectifs réduits résulte de décisions politiques essentielles prises par l'Union européenne et ses États membres. Il ne faut pas que le Système des Écoles européennes se comporte comme si ces décisions étaient étrangères à sa propre politique et à sa conduite. Le problème pourrait être réglé en partie grâce à une politique d'inscription plus libérale au sein des sections linguistiques concernées.
- L'augmentation du nombre d'élèves non locuteurs natifs inscrits notamment dans les sections anglophones tend à faire baisser la demande de cours d'approfondissement en langue maternelle dans les classes supérieures, de sorte que parfois, ces cours ne respectent pas les critères " Gagnage " tels qu'ils sont appliqués actuellement.

États généraux des Écoles Européennes

Il faut que le Groupe de travail " Réforme " procède à une réévaluation radicale des objectifs et de la mise en œuvre de tels critères pour les sections linguistiques et classes, à la lumière de la situation politique, linguistique et démographique actuelle, laquelle s'est profondément modifiée entre-temps. Il convient d'appliquer des critères revus aux nouvelles sections linguistiques, aux nouvelles écoles, aux petites écoles

et aux matières spécialisées, en faisant preuve de flexibilité intelligente et en tenant compte des ressources disponibles et des intérêts et des motivations des parents, des élèves, du personnel et des directeurs des écoles concernées.

CONCLUSION:

La réforme du système des Écoles européennes vise à proposer l'enseignement européen à un public scolaire européen beaucoup plus varié et à assurer l'ouverture du diplôme du Baccalauréat européen – ou tout au moins, au niveau actuel de qualité et de reconnaissance – en le proposant dans beaucoup plus d'établissements scolaires à travers l'ensemble de l'Union européenne.

Dans le présent Mémoire, nous avons démontré à quel point plusieurs aspects de la Réforme sont intimement liés. Nous nous prononçons fermement contre la prise de décisions en série, au coup par coup. En particulier, nous estimons que plusieurs problèmes qui sont actuellement à l'ordre du jour, dont notamment la répartition des coûts ("cost sharing") et les critères "Gaignage", découlent directement de l'élargissement de l'UE et de la politique d'inscription restrictive. Il incombe au système des Écoles européennes de s'adapter à la nouvelle situation. Il convient d'adapter la politique d'inscription afin de favoriser le fonctionnement le plus efficace et rentable possible de toutes les Écoles européennes à travers l'ensemble du cursus scolaire et au cours de la mise en œuvre de tous les volets de la Réforme.

A cet effet, Interparents demande que le processus de réforme des Écoles européennes entamé il y a plus de trois ans déjà soit mené à bien dans son ensemble et ce, dans les meilleurs délais. Nous constatons que malgré le temps consacré et les ressources affectées à l'examen de ces problèmes entre-temps, plusieurs aspects ont à peine été abordés à ce jour.

Nous estimons que le Conseil supérieur, le Secrétariat et les membres des groupes de travail correspondants constituent les seules instances disponibles qui sont susceptibles de résoudre ce problème et de prendre les décisions qui s'imposent. Au cas où les Institutions de l'UE envisageraient la prise de décisions par une autre instance, Interparents exigerait que sa participation et sa représentation actuelles soient maintenues, voire renforcées dans toute autre enceinte.

Copie:

*Président et Membres du Conseil supérieur des Écoles européennes
Secrétaire général des Écoles européennes Groupe de travail "Réforme" des Écoles européennes
Groupe d'études ("Task Force") sur la Réforme du système des Écoles européennes d'Interparents
Destinataires de la lettre du 11 juillet 2008 adressée aux Ministres de l'éducation des États membres de l'UE*

**Parlement européen : question orale avec débat du
24 septembre 2008 sur l'état des lieux de la réforme
sur les écoles européennes**

Parlement Européen - Jeudi 24 septembre 2008

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT posée conformément à l'article 108 du règlement par Katerina Batzeli et Erna Hennicot-Schoepges, au nom de la commission de la culture et de l'éducation à la Commission.

Objet: État des lieux sur la réforme des Écoles européennes

Erna Hennicot-Schoepges, auteur - Madame la Présidente, merci Monsieur le Commissaire d'avoir accepté de traiter cette question qui a été introduite il y a quelques quatre mois. Je rappelle les compétences de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement qui est, selon le règlement, annexe 15, point 2, la promotion du système des écoles européennes.

Ces écoles assurent prioritairement l'éducation en commun des enfants du personnel des Communautés. Ces élèves, dits de catégorie 1, représentent environ 70 % des effectifs actuellement, ils ne paient aucun droit d'inscription et la Commission contribue à hauteur de 60 % environ à leur financement. Les élèves de catégorie 2, qui sont 5 %, et de catégorie 3, qui sont 25 %, paient des frais de scolarité qui se chiffrent entre 4 000 euros et 16 000 euros. Les quatorze écoles existantes prodiguent à près de 21 000 élèves, de la maternelle au baccalauréat, sur l'ensemble de 100 millions d'élèves dans l'Union des vingt-sept, un enseignement dans quatorze langues officielles avec un programme scolaire identique dans toutes les sections linguistiques. Il s'agit donc d'élèves bien privilégiés si l'on compare la situation de tous les autres élèves de l'Union européenne.

La Commission s'est engagée, en 2006, à réformer le système et c'est une entreprise louable, Monsieur le Commissaire, afin de mettre en place un système de scolarisation européen pour tout type d'école désirant octroyer le baccalauréat européen, et fondé sur un programme scolaire commun avec, dans la mesure du possible, un enseignement dans la langue maternelle.

L'école de Parme, qui bénéficie d'un agrément du Conseil supérieur des écoles européennes, sera la première école de ce type à octroyer un baccalauréat européen en juin 2009. De son côté, le Conseil supérieur des écoles européennes a entrepris, l'année dernière, une évaluation approfondie du baccalauréat dans la perspective de la réforme en cours.

Une étude, commanditée par la commission de la culture du Parlement, disponible en octobre, révèle que 94 % des bacheliers se dirigent vers des études supérieures dans les grandes universités européennes et que 62 % d'entre eux étudient dans une université qui ne se trouve pas dans leur pays d'origine. La mobilité est donc beaucoup plus grande que chez les autres étudiants.

Nous avons ainsi à notre disposition un système européen d'éducation qui a fait ses preuves. Dans ses résolutions de 2002 et 2005, le Parlement européen a encouragé une réforme profonde du système des écoles, pour assurer une meilleure gouvernance et favoriser son ouverture.

Compte tenu des élargissements successifs de l'Union, de la multiplication des agences et des lieux d'affectation du personnel des institutions, la réforme du modèle du système des écoles européennes n'est-elle pas urgente, et sa transposition dans les systèmes généraux de l'enseignement ne devrait-elle pas être entamée?

N'est-il pas temps d'offrir aux citoyens européens un modèle scolaire multilingue et flexible qui a fait ses preuves, soucieux de leur mobilité et de s'inspirer de l'expérience des écoles européennes? Bien sûr, cela n'est pas de notre compétence, je connais déjà la réponse. Mais, au moins, on devrait s'y atteler car la perception des écoles européennes comme écoles élitistes et la distinction des élèves par catégories au sein même des écoles européennes, ne constituent-elles pas des contradictions avec les objectifs de réalisation du marché unique, avec nos buts de mobilité et avec une meilleure cohésion sociale?

Quels progrès ont été réalisés dans le processus de réforme et d'ouverture pour assurer la transition du système des écoles européennes vers un système de scolarisation européen, tout en conservant les acquis engrangés jusqu'à présent? Quelles sont les solutions de financement communautaire envisageables pour assurer un meilleur fonctionnement des écoles agréées? Parmi nous montre peut-être un chemin possible.

Enfin, Monsieur le Commissaire, quelles sont les avancées en matière d'éducation, pour les élèves ayant des besoins spécifiques? Je sais très bien que ce sujet intéresse une grande partie de nos collègues et, Monsieur le Commissaire et Madame la Présidente, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion d'en

Parlement européen: réponse de la Commission à la question orale du 24 septembre 2008 sur l'état des lieux de la réforme des écoles européennes

European Parliament - Thursday 24 September 2008

REPLY TO ORAL QUESTION WITH DEBATE pursuant to Rule 108 of the Rules of Procedure by Katerina Batzeli and Erna Hennicot-Schoepges, on behalf of the Committee on Culture and Education to the Commission

Subject: Progress report on the reform of the European Schools

Siim Kallas, Vice-President of the Commission - Madam President, I thank the honorable Members for these questions and for this opportunity to discuss these issues in the European Parliament again.

For the Commission, the reform of the European School system is a priority issue, and this is one of the most complicated items we are dealing with. The Commission has always strongly promoted the wider opening of the European School system, and progress has been achieved. Political agreement on this issue was marked at the ministerial meeting of November 2006, under the Dutch presidency of governors of European schools.

Following formal approval by the Board of Governors in April 2008 of the concrete modalities to achieve this goal, any accredited school in the Member States can now teach the European curriculum and deliver the European Baccalaureate. It is up to the relevant authorities of the Member States to take initiatives to concretize this opening of the European School System in their national schools.

The opening of the European School System is in line with the European Parliament's wish to ensure that this would be possible both in places where an EU decentralized agency is located (so-called 'type-II schools'), and in locations without a direct EU presence (so-called 'type-III schools').

After almost 50 years of existence, the European Baccalaureate has indeed acquired a high intrinsic value. The Commission wants to maintain the high quality of this diploma.

The Board of Governors of the European Schools approved in April 2008 a revision of the European Baccalaureate Agreement. Accredited schools can now deliver the European Baccalaureate.

In 2007, Parliament's Committee on Culture and Education initiated a study to analyze the academic and professional careers of former pupils of the European Schools, as the honorable Member just mentioned. This study will show the specific benefits and possible difficulties experienced by former pupils of the European Schools.

The Secretary-General of the European Schools has also launched a study to make an external evaluation of the European Baccalaureate. I trust that the combined results of both studies will provide key elements to assess how to further improve the European School System in order to best adjust it to the changing needs of its pupils.

Finally, I can inform you that the European School System has considerably increased its efforts to integrate children with special educational needs (SEN). In the school year 2004/2005, the European Schools had 274 pupils with special educational needs. In the last school year, there were 411 such pupils enrolled in the European Schools. The SEN budget allocated for 2008 is EUR 3 123 000; in 2004, the SEN budget spent was a little over EUR 2 million.

The Commission would like to thank the Disability Intergroup of the European Parliament for taking the initiative to set aside a reserve of EUR 200 000 for a pilot project for a SEN resource centre. This initiative gives the European School system the opportunity to better fulfill the needs of SEN children.

The Board of Governors of the European Schools approved in July 2008 the proposal to use the European Parliament reserve of EUR 200 000 to make an evaluation of the existing SEN policy in the European Schools. This study will allow the European Schools to improve the quality of integration of SEN pupils.

The European Commission launched in July 2008 the financial procedure for the liberation of the European Parliament reserve of EUR 200 000. The transfer to the budgetary authorities is currently being initiated.

Progress has been achieved, but it is crucial that the European Parliament supports the reform process initiated by the Commission in order to finalize this reform and put it fully into practice as soon as possible. Again, the crucial role must be played by Member States. I would like to underline that we have good contacts with the Member States.

I hope that the Swedish presidency – which is not the presidency of the European Union but the presidency in the European Schools Board – will develop these initiatives. I would like to stress that the report drawn up by Mr. Bösch, a Member of the European Parliament, has been very useful and he has been very instrumental in this issue.

I myself will do everything to develop the system of European Schools, because we are experiencing great difficulties with a system that was designed in 1953, and we must therefore implement some serious changes to make this system flexible and work well.

Demande du personnel des institutions européennes aux membres du PE et de la Commission

Les parents sont conscients de l'importance de la réforme du système des écoles européennes et apportent tout leur soutien à la Commission dans ses démarches pour sa réalisation.

Toutefois, la situation actuelle des écoles européennes de Bruxelles demande une solution immédiate aussi bien dans l'intérêt des familles ayant des enfants dans les écoles que de celles qui demandent une première inscription. Cette problématique a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une résolution du Parlement européen le 18 décembre 2008.

Le Parlement Européen:

"Observe avec inquiétude la situation des jeunes élèves, actuels et futurs, dans les écoles européennes de Bruxelles, qui résulte des retards qui persistent dans l'ouverture de la quatrième école à Laeken et de la procédure d'inscription actuelle qui entraîne des déplacements longs et inacceptables pour les enfants; escompte que la Commission, en coopération avec le secrétariat général des écoles européennes de Bruxelles, présentera une procédure d'inscription révisée avant la fin du mois de mars 2009 sur la base de critères objectifs et compréhensibles (y compris ceux de la résidence principale et de l'inscription antérieure des frères et sœurs), pour qu'elle entre en vigueur dès la prochaine période d'inscription."

Face aux défis actuels, et en particulier au fait que:

- ✓ tous les enfants du personnel des institutions européennes, y compris ceux des assistants parlementaires, ont droit à une place dans le système des écoles européennes étant donné le fait que la plupart n'ont aucune autre alternative dans le système scolaire belge
- ✓ aucune discrimination ne peut être exercée entre enfants inscrits et à inscrire dans le système
- ✓ les écoles d'Uccle, Woluwe et Ixelles ont atteint leurs limites en termes de capacité
- ✓ les nouvelles inscriptions pour 2010 dépasseraient déjà la capacité d'accueil de l'école de Berkendael, site provisoire de la quatrième école, ainsi que des autres écoles et que la quatrième école de Laeken ne sera pas officiellement ouverte avant la rentrée scolaire 2012

Les parents demandent aux membres du Parlement européen de intervenir auprès des autorités belges afin:

1. de respecter l'obligation, en tant que pays d'accueil, de **fournir les infrastructures nécessaires** en proposant des structures additionnelles ou un site alternatif pour accueillir les nouveaux élèves dès l'année prochaine et en respectant le délai pour l'ouverture de l'école de Laeken
2. **de proposer un site pour la 5^{ème} école** comme proposé par les autorités régionales dans le plan de développement international (PDI)
3. de soutenir la réforme des écoles européennes et leur ouverture par la **création d'écoles de type 2** telles que proposées par le Conseil supérieur des écoles européennes. Cette ouverture permettrait de réduire les problèmes de surpopulation actuelle des écoles et de les projeter dans un système plus hétérogène.

Les parents demandent à la Commission:

4. **d'élaborer et de mettre en place un plan de crise** au cas où les autorités belges se montrent incapables de fournir une solution à court terme pour 2010/11. Ce plan doit avoir comme objectif l'accès rapide à des infrastructures supplémentaires nécessaires pour augmenter immédiatement la capacité des écoles existantes. Les crédits budgétaires devraient être prévus avec un plan de redressement adressé aux autorités belges.

Request from staff of the European institutions to the members of the EP and the Commission

Parents are aware of the importance of reforming the European Schools system and strongly support the Commission in its efforts to achieve this initiative.

However, the current situation of European schools in Brussels seeks an immediate solution both in the interest of families with children in schools with those that require a registration first.

This problem has already been the subject of a resolution by the European Parliament, of 18 December 2008. The European Parliament:

"Notes with concern the situation of present and future young pupils in the European schools in Brussels resulting from the delayed and still pending opening of the fourth school in Laeken and the current enrolment procedure leading to long and unacceptable traveling times for the children; expects the Commission, in co-operation with the Secretariat-General of the European Schools in Brussels, to present a revised enrolment procedure by the end of March 2009 with objective and comprehensible criteria (including the principal residence and already-enrolled siblings) which will come into force with the next enrolment period".

Facing these real challenges, and in particular that:

- ✓ all children of EU staff, including those of Parliament assistants, are entitled to a place in the European Schools system given the fact that most have no other alternative in the Belgian school system
- ✓ no discrimination can be exercised between children enrolled and included in the system
- ✓ the schools at Uccle, Woluwe and Ixelles have reached their limits in terms of capacity
- ✓ new registrations for 2010 already exceed the capacity of the school at Berkendael (provisional site of the fourth school) as well as other schools, and the fourth school at Laeken will not be officially open before 2012.

Parents ask the members of Parliament to intervene towards the Belgian authorities:

1. to respect their obligations as host country **to provide the necessary infrastructures** by proposing additional structures or an alternative site to welcome the new pupils as from next year and by respecting the deadline for the opening of the school at Laeken;
2. **to propose a site for 5th school** as foreseen by the regional authorities in the international development plan (PDI);
3. to support the reform of the European schools and their extension through **the creation of type 2 schools** as proposed by the High Council of the European schools. This extension would make it possible to reduce the current overcrowding problems of existing schools and to steer the schools towards a more heterogeneous system.

Parents ask the Commission:

4. **to develop and implement a crisis scheme** in case the Belgian authorities are unable to provide a short-term solution for 2010/11. This scheme should have as its objective the rapid access to the necessary additional infrastructure in order to immediately increase the capacity of existing schools. The necessary budgetary allocation should be foreseen together with a recovery plan to be addressed to the Belgian authorities.

Parlement européen
Audition du PPE-DE sur le système des écoles européennes: un
modèle pour la mobilité et le multilinguisme

Jeudi 19 mars 2009

01/09/00 OUVERTURE DE LA SESSION: Discours de bienvenue de:

- **Mme Erna Hennicot-Schoepges, députée européenne**
Les écoles européennes de 1957 à nos jours
- **M. Siim Kallas, Commissaire pour administration, audit et lutte antifraude**
Les défis du fonctionnement du système des écoles européennes

SESSION 1: Le système des écoles européennes

- 09.30** **Gouvernance, financement et pédagogie : bilan et perspectives** Mme Renée Christmann, Secrétaire général des Écoles européennes
- 09.45** **Le système des Ecoles européennes dans la perspective des utilisateurs** M. Christopher Wilkinson, Président d'Interparents
- 10.00** **Présentation de l'étude du Parlement européen sur le parcours universitaire et professionnel des diplômés des Ecoles européennes** M. Jan Moens, Van Dijk Management Consultants
- 10.15** **Débat avec les participants**
- SESSION 2: Panel II: le système de scolarisation européen**
- 11.00** **Le rôle du Conseil supérieur des Ecoles européennes dans la réforme**
M. Anders Falk, Présidence Suédoise du Conseil Supérieur des Ecoles européennes
- 11.15** **Les piliers de la réforme**
M. Alain Scriban, Directeur des ressources, DG Admin, Commission
- 11.30** **Le concept des Ecoles européennes dans le contexte de la Présidence tchèque** M. Jakub Dürr, Vice-ministre Tchèque de l'Éducation
- 11.45** **Débat avec les participants**
- 12.20** **Discours de clôture de Mme Erna Hennicot-Schoepges, députée européenne**

PHOTOS

Toutes les photos de l'événement sont sur le site www.GUDEE.eu